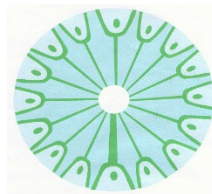


**Concertation Nationale
des Organisations
Paysannes au Cameroun**



**National Consultation Forum
of Farmer's
Organisation in Cameroon**

C N O P - C A M

B.P : 7445 Yaoundé Tél / (237) 656791263/699825940 E-mail : secretariat_cnopcam@yahoo.com
CAMEROUN

Présente le :

**RÉFÉRENTIEL DE FORMATION A L'ÉLEVAGE
AGROÉCOLOGIQUE DE POULET LOCAL**

Dans le cadre du :

FOURI



**Projet de Recherche-Action de l'Élevage
Agroécologique de Poulet Local dans les Régions
de l'Adamaoua et du Centre au Cameroun**

Avec



FOURI



LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Sigle	Signification
AFDI	Agriculteurs Français pour le Développement International
ANOR	Agence des Normes et de la Qualité
APC	Approche Par Compétences
BPH	Bonnes Pratiques d'Hygiène
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CHASAADD-M	Chaîne de Solidarité et d'Appui aux Actions de Développement Durables
CNOPCAM	Concertation Nationale des Organisations Paysannes du Cameroun
CQP	Certificat de Qualification Professionnelle
DQP	Diplôme de Qualification Professionnelle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GIC	Groupe d'Initiative Commune
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPIA	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
PRAEPOUL	Projet de Recherche-Action de l'Élevage Agroécologique de Poulet Local
SMART	Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporellement défini
SND 30	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
SPG	Système Participatif de Garantie
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication

PRÉAMBULE

Le présent référentiel de formation s'inscrit dans un contexte de transformation des systèmes alimentaires africains, où l'équilibre entre productivité, durabilité environnementale et souveraineté alimentaire constitue un défi majeur pour les générations présentes et futures. L'aviculture traditionnelle, pratiquée depuis des siècles par les communautés rurales camerounaises, représente un patrimoine vivant inestimable, tant par la diversité génétique des races locales que par les savoirs écologiques qui lui sont associés. Face aux pressions croissantes de l'industrialisation standardisée et des changements climatiques, ce patrimoine se trouve aujourd'hui menacé, appelant une réponse institutionnelle coordonnée et innovante.

C'est dans cette perspective que la Concertation Nationale des Organisations Paysannes du Cameroun (CNOPCAM), en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers, a initié le Projet de Recherche Action de l'Élevage Agroécologique de Poulet Local (PRAEPOUL). Cette initiative ambitieuse vise à revitaliser l'aviculture traditionnelle en l'enrichissant des principes et pratiques de l'agroécologie, pour en faire un vecteur de développement rural durable, de résilience climatique et d'autonomisation économique des communautés.

Le référentiel de formation que nous présentons ici constitue l'une des pierres angulaires de cette démarche transformative. Il propose un cadre structuré et méthodique pour le renforcement des capacités des producteurs et productrices avicoles, conjuguant rigoureux scientifique et ancrage dans les réalités socioculturelles des régions de l'Adamaoua et du Centre. La conception de ce document a mobilisé une approche résolument participative, intégrant les contributions d'experts techniques, de chercheurs, de formateurs expérimentés et, crucialement, des éleveurs et éleveuses détenteurs des savoirs traditionnels.

Au-delà de sa fonction immédiate d'outil pédagogique, ce référentiel porte l'ambition de contribuer à l'émergence d'un modèle camerounais d'aviculture agroécologique, alliant productivité économique, préservation environnementale et valorisation culturelle. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle agricole – formateurs, gestionnaires de centres, décideurs politiques – et aspire à inspirer des initiatives similaires dans d'autres filières et territoires.

La CNOPCAM est fière de mettre à disposition ce référentiel comme un bien commun, appelé à évoluer et à s'enrichir au fil des expériences de sa mise en œuvre. Nous remercions chaleureusement toutes les personnes et organisations qui ont contribué à son élaboration et invitons l'ensemble des parties prenantes à se l'approprier pour construire collectivement une aviculture camerounaise résiliente, prospère et ancrée dans son terroir.

Son Excellence Madame l'Ambassadrice pour les Coopératives,
Présidente de la CNOPCAM

Elisabeth ATANGANA

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	2
PRÉAMBULE	3
SOMMAIRE.....	4
INTRODUCTION GÉNÉRALE	11
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	12
1.1. Contexte national de l'aviculture au Cameroun	12
1.2. Présentation du PRAEEPOUL.....	12
1.3. Justification du référentiel.....	13
2. OBJECTIFS DE LA FORMATION	14
2.1. Objectif général	14
2.2. Objectifs spécifiques	14
3. PROFIL D'ENTRÉE DES APPRENANTS	16
3.1. Public cible	16
3.2. Prérequis	16
3.3. Modalités de sélection.....	17
4. COMPÉTENCES VISÉES	18
4.1. Compétences techniques (savoir-faire).....	18
4.2. Compétences organisationnelles et relationnelles (savoir-être).....	20
4.2.1. Gestion d'entreprise agricole.....	20
4.2.2. Communication et marketing.....	20
4.2.3. Travail collaboratif.....	20
4.3. Savoirs associés	21
4.3.1. Connaissances théoriques en agroécologie	21
4.3.2. Connaissances zootechniques	21
4.3.3. Connaissances sur le contexte local.....	21
5. CONTENUS DE FORMATION	22
5.1. Module 1 : Fondements de l'agroécologie appliqués à l'aviculture (35h).....	22
5.1.1. Principes et concepts de l'agroécologie	22
5.1.2. Spécificités territoriales et climatiques de l'Adamaoua et du Centre	22
5.1.3. Historique et caractéristiques des races locales de poulet au Cameroun	23
5.1.4. Systèmes intégrés polyculture-élevage.....	23
5.1.5. Gestion des cycles naturels et des ressources à la ferme	23
5.1.6. Impact environnemental de l'aviculture et solutions agroécologiques	23

5.2.	Module 2 : Conception et aménagement des installations (40h)	23
5.2.1.	Analyse du terrain et choix d'implantation	24
5.2.2.	Conception de poulaillers adaptés au climat tropical	24
5.2.3.	Systèmes de parcours arborés et pâturages	24
5.2.4.	Gestion de l'eau et systèmes d'abreuvement	24
5.2.5.	Équipements adaptés aux petites exploitations	24
5.2.6.	Techniques de construction utilisant des matériaux locaux	24
5.3.	Module 3 : Sélection, reproduction et gestion génétique (45h)	25
5.3.1.	Caractéristiques des races locales camerounaises	25
5.3.2.	Techniques de sélection adaptées aux petits éleveurs	25
5.3.3.	Gestion d'un programme de reproduction	25
5.3.4.	Incubation naturelle et artificielle	25
5.3.5.	Élevage des poussins et poulettes	25
5.3.6.	Conservation et amélioration des races locales	26
5.4.	Module 4 : Alimentation en système agroécologique (50h)	26
5.4.1.	Besoins nutritionnels des volailles selon l'âge et la production	26
5.4.2.	Cultures fourragères adaptées aux régions concernées	26
5.4.3.	Fabrication d'aliments à la ferme	26
5.4.4.	Utilisation des sous-produits agricoles locaux	26
5.4.5.	Complémentations naturelles (minéraux, vitamines)	27
5.4.6.	Systèmes de stockage et conservation des aliments	27
5.4.7.	Planification des cultures pour l'autonomie alimentaire	27
5.5.	Module 5 : Santé et bien-être animal (45h)	27
5.5.1.	Principes de prévention en élevage agroécologique	27
5.5.2.	Observation et diagnostic des problèmes de santé	28
5.5.3.	Phytothérapie vétérinaire et pharmacopée locale camerounaise	28
5.5.4.	Gestion du parasitisme en élevage plein air	28
5.5.5.	Pratiques d'hygiène et biosécurité adaptées	28
5.5.6.	Interface avec les services vétérinaires conventionnels	28
5.6.	Module 6 : Production et gestion des élevages (40h)	28
5.6.1.	Conduite d'élevage selon les objectifs (chair, ponte, mixte)	29
5.6.2.	Gestion des bandes et rotations	29
5.6.3.	Enregistrement et suivi des performances	29
5.6.4.	Gestion de la saisonnalité	29
5.6.5.	Optimisation des cycles de production	29
5.6.6.	Gestion des effluents et compostage	29

5.7. Module 7 : Transformation et valorisation des produits (40h)	30
5.7.1. Techniques d'abattage respectueuses du bien-être animal	30
5.7.2. Conditionnement et conservation de la viande	30
5.7.3. Gestion de la qualité des œufs	30
5.7.4. Transformation des produits (découpe, fumage, etc.)	30
5.7.5. Valorisation des sous-produits (plumes, fientes)	30
5.7.6. Normes d'hygiène et de sécurité alimentaire	31
5.8. Module 8 : Commercialisation et marketing (35h)	31
5.8.1. Étude des marchés locaux et régionaux	31
5.8.2. Stratégies de différenciation des produits agroécologiques	31
5.8.3. Circuits courts et vente directe	31
5.8.4. Organisation collective pour l'accès aux marchés	31
5.8.5. Fixation des prix et négociation commerciale	31
5.8.6. Communication et promotion des produits locaux	32
5.8.7. Utilisation des technologies digitales pour la commercialisation	32
5.9. Module 9 : Certification et labellisation (à développer)	32
5.10. Module 10 : Gestion économique et financière (40h)	32
5.10.1. Calcul des coûts de production	32
5.10.2. Établissement d'un plan d'affaires	32
5.10.3. Gestion de trésorerie	32
5.10.4. Accès au financement et microcrédits	33
5.10.5. Analyse de rentabilité	33
5.10.6. Diversification des revenus à la ferme	33
5.11. Module 11 : Aspects sociaux et organisationnels (25h)	34
5.11.1. Organisation du travail et gestion du temps	34
5.11.2. Structuration en groupements et coopératives	34
5.11.3. Leadership et dynamique collective	35
5.11.4. Résolution des conflits	35
5.11.5. Genre et inclusion dans l'aviculture familiale	35
5.11.6. Transmission des savoirs et formation des jeunes	35
5.12. Module 12 : Recherche participative (25h)	36
5.12.1. Principes de la recherche-action participative	36
5.12.2. Conception et suivi d'expérimentations à la ferme	36
5.12.3. Collecte et analyse de données	36
5.12.4. Documentation des pratiques innovantes	36
5.12.5. Partage des résultats et savoirs entre pairs	36

5.12.6.	Collaboration avec les institutions de recherche	37
6.	ORGANISATION PÉDAGOGIQUE	38
6.1.	Approche pédagogique.....	38
6.2.	Méthodes pédagogiques	39
6.2.1.	Formation en alternance	39
6.2.2.	Apprentissage par la pratique	39
6.2.3.	Visites d'exploitations modèles et mise en stage.....	39
6.2.4.	Expérimentations en conditions réelles	39
6.2.5.	Méthodes participatives	39
6.3.	Ressources pédagogiques	39
6.3.1.	Supports écrits	39
6.3.2.	Supports audiovisuels.....	40
6.3.3.	Outils pratiques	40
6.3.4.	Ressources numériques	40
6.4.	Modalités d'évaluation	40
6.4.1.	Évaluation diagnostique.....	40
6.4.2.	Évaluation formative.....	40
6.4.3.	Évaluation sommative	40
6.4.4.	Évaluation par les pairs	41
6.5.	Modalités de certification.....	41
6.5.1.	Certification modulaire.....	41
6.5.2.	Certification complète.....	41
6.5.3.	Reconnaissance et validation	41
7.	ORGANISATION DE LA FORMATION	42
7.1.	Durée et calendrier	42
7.1.1.	Formation complète.....	42
7.1.2.	Formation modulaire	42
7.1.3.	Adaptation saisonnière.....	43
7.2.	Lieux de formation	43
7.2.1.	Centres de formation principaux	43
7.2.2.	Antennes locales.....	43
7.2.3.	Fermes pédagogiques	43
7.2.4.	Formations itinérantes	43
7.3.	Organisation des groupes.....	43
7.3.1.	Taille des groupes	44
7.3.2.	Constitution des groupes.....	44

7.3.3.	Dynamique de groupe	44
8.	PROFIL DES FORMATEURS	44
8.1.	Formateurs techniques en aviculture.....	45
8.1.1.	Qualifications requises	46
8.1.2.	Responsabilités spécifiques	46
8.2.	Formateurs spécialisés en agroécologie	46
8.2.1.	Qualifications requises	47
8.2.2.	Responsabilités spécifiques	47
8.3.	Formateurs en santé animale.....	47
8.3.1.	Qualifications requises	47
8.3.2.	Responsabilités spécifiques	48
8.4.	Formateurs en transformation et commercialisation.....	48
8.4.1.	Qualifications requises	48
8.4.2.	Responsabilités spécifiques	48
8.5.	Experts paysans formateurs	49
8.5.1.	Qualifications requises	50
8.5.2.	Responsabilités spécifiques	50
9.	ÉQUIPEMENTS ET RESSOURCES MATÉRIELLES	51
9.1.	Infrastructures de formation	51
9.1.1.	Salles de formation	51
9.1.2.	Fermes pédagogiques	51
9.1.3.	Laboratoire simplifié.....	51
9.1.4.	Atelier de fabrication.....	52
9.1.5.	Unité de transformation	52
9.2.	Équipements techniques.....	52
9.2.1.	Équipements d'élevage.....	52
9.2.2.	Équipements pour l'alimentation.....	52
9.2.3.	Équipements de santé animale	53
9.2.4.	Équipements de transformation.....	53
9.2.5.	Équipements pédagogiques.....	53
9.3.	Ressources biologiques	53
9.3.1.	Cheptel pédagogique	54
9.3.2.	Ressources végétales.....	54
9.3.3.	Ressources microbiologiques	54
10.	PARTENARIATS ET COLLABORATIONS	55
10.1.	Partenaires techniques et scientifiques	55

10.1.1.	Institutions de recherche	55
10.1.2.	Services techniques de l'État	55
10.1.3.	ONG et organisations internationales	56
10.2.	Partenaires économiques	56
10.2.1.	Organisations professionnelles.....	56
10.2.2.	Acteurs de la filière	57
10.2.3.	Structures financières	57
10.3.	Partenaires institutionnels	57
10.3.1.	Ministères et services centraux	58
10.3.2.	Collectivités territoriales.....	58
10.3.3.	Projets et programmes de développement	58
11.	11. SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION	59
11.1.	Dispositif de suivi pendant la formation.....	59
11.1.1.	Suivi pédagogique individuel.....	59
11.1.2.	Suivi collectif.....	59
11.1.3.	Outils de suivi	59
11.2.	Évaluation de l'impact post-formation	59
11.2.1.	Visites de suivi sur le terrain	60
11.2.2.	Suivi à distance	60
11.2.3.	Système de parrainage.....	60
11.2.4.	Journées d'échange d'expériences	60
11.3.	Indicateurs de performance et d'impact.....	60
11.3.1.	Indicateurs de performance de la formation	61
11.3.2.	Indicateurs d'impact à moyen terme	61
11.3.3.	Indicateurs d'impact à long terme	61
11.4.	Processus d'amélioration continue.....	61
11.4.1.	Évaluation systématique.....	62
11.4.2.	Révision du référentiel.....	62
11.4.3.	Formation continue des formateurs	62
11.4.4.	Capitalisation et diffusion.....	62
11.4.5.	Évaluation systématique.....	62
11.4.6.	Révision du référentiel.....	63
11.4.7.	Formation continue des formateurs	63
11.4.8.	Capitalisation et diffusion.....	63
12.	12. ADAPTATION AUX SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES	63
12.1.	Spécificités de la région de l'Adamaoua	63

12.1.1.	Adaptation aux conditions climatiques soudano-guinéennes	63
12.1.2.	Gestion des périodes sèches prolongées.....	64
12.1.3.	Valorisation des systèmes sylvopastoraux.....	64
12.1.4.	Gestion des conflits agriculteurs-éleveurs.....	64
12.1.5.	Utilisation des ressources fourragères de savane	64
12.2.	Spécificités de la région du Centre	64
12.2.1.	Adaptation aux conditions de forte humidité	65
12.2.2.	Gestion des problèmes sanitaires liés au climat équatorial	65
12.2.3.	12.2.3 Valorisation des systèmes agroforestiers.....	65
12.2.4.	Intégration dans les circuits commerciaux périurbains	65
12.2.5.	Utilisation des sous-produits agricoles des cultures maraîchères	65
13.	PASSERELLES ET PARCOURS D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE	66
13.1.	Équivalences et reconnaissances avec d'autres certifications.....	66
13.2.	Possibilités de poursuite d'études et de spécialisation	66
13.3.	Débouchés et évolutions professionnelles	67
14.	MODALITÉS D'ADAPTATION POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	68
14.1.	Adaptation des supports pédagogiques	68
14.2.	Aménagement des espaces de formation	68
14.3.	Module d'ergonomie adaptée	68
14.4.	Formation des formateurs à l'inclusion.....	69
14.5.	Partenariats spécifiques	69
15.	CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....	70
15.1.	Synthèse des apports du référentiel	70
15.2.	Perspectives de déploiement	70
15.2.1.	Extension géographique.....	71
15.2.2.	Développement de modules complémentaires	71
15.2.3.	Institutionnalisation et reconnaissance	71
15.3.	Contribution aux objectifs de développement durable	71
15.4.	Mot de clôture	71

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Ce référentiel de formation constitue un document stratégique et méthodologique élaboré pour structurer, harmoniser et optimiser le développement des compétences professionnelles dans le domaine de l'élevage agroécologique de poulet local au Cameroun.

Un référentiel de formation peut être défini comme un document-cadre qui structure et formalise l'ensemble des éléments constitutifs d'un parcours de formation professionnelle. Il présente de manière systématique et cohérente les objectifs pédagogiques, les compétences visées, les contenus à transmettre, les méthodes d'enseignement-apprentissage préconisées, les modalités d'évaluation, ainsi que les ressources humaines et matérielles nécessaires. Véritable outil de normalisation et de qualité, le référentiel garantit une homogénéité dans la mise en œuvre du programme, indépendamment des contextes spécifiques d'application, tout en offrant suffisamment de flexibilité pour des adaptations locales pertinentes. Il sert de guide pour les formateurs, de cadre institutionnel pour les organismes certificateurs, et de repère pour les apprenants dans leur parcours de professionnalisation.

Fruit d'un processus participatif et scientifique rigoureux mené par la Concertation Nationale des Organisations Paysannes du Cameroun (CNOPCAM), ce référentiel s'inscrit dans une vision transformative de l'aviculture traditionnelle, visant à conjuguer préservation des races locales, pratiques agroécologiques innovantes et viabilité économique des exploitations familiales. Il répond à un triple enjeu : valoriser le patrimoine génétique avicole camerounais menacé par l'intensification standardisée, promouvoir un modèle de production respectueux des équilibres écosystémiques locaux, et développer des filières économiquement viables ancrées dans les territoires.

S'appuyant sur les principes fondamentaux de l'ingénierie de formation par compétences et sur l'approche systémique caractéristique de l'agroécologie, ce document intègre les savoirs scientifiques contemporains et les connaissances traditionnelles éprouvées dans le contexte camerounais. Il a été conçu spécifiquement pour les réalités contrastées des régions de l'Adamaoua et du Centre, prenant en compte leurs spécificités agroécologiques, socioéconomiques et culturelles.

Le référentiel propose un parcours formatif modulaire et adaptable, combinant fondements théoriques et applications pratiques, dans une perspective d'autonomisation des producteurs et de développement durable des territoires ruraux. Il établit un cadre de référence complet pour les acteurs de la formation professionnelle agricole, tout en offrant la flexibilité nécessaire aux adaptations contextuelles que requiert la diversité des situations d'apprentissage et des profils d'apprenants.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Cette section fondamentale présente le cadre contextuel, les enjeux structurels et les motivations stratégiques qui ont conduit à l'élaboration de ce référentiel de formation. Elle offre une analyse systémique de la situation actuelle de l'aviculture au Cameroun, en mettant en lumière les défis et opportunités qui caractérisent ce secteur à fort potentiel de développement socio-économique et environnemental. L'analyse contextuelle s'articule autour de trois dimensions complémentaires : le panorama national de l'aviculture camerounaise qui dresse un état des lieux du secteur, la présentation détaillée du Projet de Recherche Action qui constitue le cadre opérationnel du référentiel, et l'exposé des raisons fondamentales qui justifient cette initiative de formation spécifique. Cette section établit les bases analytiques sur lesquelles repose l'ensemble de l'architecture pédagogique du référentiel, en démontrant sa pertinence face aux réalités du terrain et son alignement avec les besoins exprimés par les acteurs de la filière. Elle permet également de situer cette démarche formative dans une perspective plus large de développement durable, de souveraineté alimentaire et de préservation du patrimoine génétique avicole local, illustrant ainsi sa contribution potentielle aux objectifs nationaux de développement agricole et rural.

1.1.Contexte national de l'aviculture au Cameroun

L'aviculture occupe une place prépondérante dans le paysage agricole camerounais. Elle constitue non seulement une source importante de protéines pour les populations rurales et urbaines, mais également un levier économique pour des milliers de familles. Le secteur avicole camerounais se caractérise par la coexistence de deux systèmes de production distincts : un système industriel intensif, principalement concentré autour des grands centres urbains, et un système traditionnel extensif, largement répandu en milieu rural.

Le poulet local, communément appelé "poulet bicyclette" ou "poulet villageois", est particulièrement apprécié des consommateurs pour ses qualités organoleptiques et sa rusticité. Cependant, sa production reste souvent marginalisée par rapport aux filières industrielles, malgré un potentiel de développement considérable.

1.2. Présentation du PRAEPOUL

Le Projet de Recherche Action de l'Élevage Agroécologique de Poulet Local (PRAEPOUL) a été initié en 2023 par la CNOPCAM en partenariat avec des institutions de recherche et des organisations paysannes locales. Ce projet novateur vise à explorer et à promouvoir des systèmes d'élevage qui valorisent les races locales tout en s'appuyant sur les principes de l'agroécologie.

Les régions de l'Adamaoua et du Centre ont été choisies comme zones d'intervention en raison de leurs caractéristiques agroécologiques contrastées et de la forte présence de l'aviculture traditionnelle. L'Adamaoua, avec son climat soudano-guinéen et ses vastes espaces, présente des conditions différentes de celles de la région Centre, caractérisée par un climat équatorial humide et une plus forte densité de population.

Le PRAEEPOUL s'articule autour de trois axes principaux :

- La recherche participative sur les pratiques agroécologiques adaptées à l'aviculture locale
- Le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des producteurs
- La valorisation économique des produits issus de l'élevage agroécologique.

1.3. Justification du référentiel

Ce référentiel de formation répond à plusieurs besoins identifiés lors des phases préliminaires du PRAEEPOUL :

- L'absence de cadres de formation spécifiquement adaptés à l'aviculture agroécologique dans le contexte camerounais ;
- La nécessité de standardiser et de diffuser les bonnes pratiques identifiées ;
- L'importance de valoriser et d'enrichir les savoirs traditionnels des éleveurs ;
- Le besoin d'accompagner la professionnalisation de la filière avicole locale ;
- L'exigence de former des producteurs capables de répondre aux défis environnementaux actuels ;
- La nécessité d'assurer la répliquabilité et la durabilité des résultats positifs de la recherche action de l'élevage agroécologique de poulet local.

Par ailleurs, ce référentiel s'inscrit dans une démarche plus large de souveraineté alimentaire et de développement rural durable, en privilégiant les ressources locales et les circuits courts de commercialisation.

2. OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette section capitale définit la finalité pédagogique et les résultats attendus du programme de formation en établissant un cadre finalisé et hiérarchisé d'objectifs. Elle constitue la colonne vertébrale du référentiel, orientant l'ensemble des choix pédagogiques, méthodologiques et organisationnels qui en découlent. La formulation des objectifs s'appuie sur une analyse approfondie des besoins en compétences identifiés dans la filière avicole agroécologique camerounaise, résultant d'un processus consultatif impliquant l'ensemble des parties prenantes (producteurs, techniciens, chercheurs, formateurs). L'architecture des objectifs est structurée selon deux niveaux complémentaires de granularité : l'objectif général qui exprime la finalité globale du programme dans une perspective intégrative et systémique, et les objectifs spécifiques qui déclinent cette ambition en capacités opérationnelles précises et évaluables. Ces objectifs ont été formulés selon la taxonomie de Bloom révisée, couvrant l'ensemble du spectre cognitif, psychomoteur et socio-affectif des apprentissages visés, tout en respectant les principes SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement définis). Cette section établit ainsi le contrat pédagogique du programme, définissant clairement les engagements de l'équipe de formation envers les apprenants et servant de référence pour l'évaluation ultérieure de l'efficacité et de l'impact du dispositif formatif.

2.1. Objectif général

Le programme de formation vise à doter les apprenants des compétences leur permettant de développer un élevage semi intensif de poulet local agroécologique dans les exploitations agricoles familiales. Il s'agit d'un système alternatif d'élevage du poulet local agroécologique, viable et durable, adapté aux contextes spécifiques des régions de l'Adamaoua et du Centre et duplicable au Cameroun. Cette formation permettra aux participants de maîtriser l'ensemble des techniques et des pratiques nécessaires pour une production avicole ancrée dans les terroirs et respectueuse de l'environnement, économiquement rentable et socialement équitable, en cohérence avec la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30).

2.2. Objectifs spécifiques

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre et appliquer les principes fondamentaux de l'agroécologie dans le contexte spécifique de l'aviculture locale, en intégrant les dimensions écologiques, économiques et sociales ;
- Maîtriser les techniques de sélection et de reproduction des races locales de volailles, en préservant leur diversité génétique et en améliorant leurs performances ;
- Concevoir et aménager des installations d'élevage adaptées aux conditions climatiques locales, respectueuses du bien-être animal et intégrées dans leur environnement ;
- Élaborer des stratégies d'alimentation autonomes basées sur les ressources locales, en réduisant la dépendance aux intrants extérieurs ;
- Prévenir et gérer les problèmes sanitaires par des approches préventives et des traitements naturels issus de la pharmacopée traditionnelle et Phytothérapie vétérinaire ;
- Planifier et organiser les cycles de production en fonction des contraintes climatiques et des opportunités de marché ;
- Transformer et valoriser les différents produits issus de l'élevage (viande, œufs, poussins, sous-produits) ;

- Développer des stratégies de commercialisation adaptées aux différents marchés cibles (local, urbain, voire labellisé) ;
- Gérer économiquement une exploitation avicole agroécologique de manière rentable et durable ;
- Participer activement à des démarches de recherche-action pour améliorer continuellement les pratiques ;
- Support pour tout formateur éventuel.

3. PROFIL D'ENTRÉE DES APPRENANTS

Cette section déterminante établit les caractéristiques, prérequis et modalités de sélection des bénéficiaires du programme de formation, garantissant ainsi l'adéquation entre le public cible et le dispositif pédagogique proposé. Elle résulte d'une analyse différenciée des typologies d'acteurs impliqués dans l'aviculture agroécologique au Cameroun, de leurs besoins spécifiques en renforcement de capacités et de leurs contraintes socio-économiques particulières. Le cadrage du profil d'entrée s'articule autour de trois dimensions stratégiques complémentaires : l'identification précise des catégories de public prioritairement visées par la formation, la définition des conditions minimales requises pour intégrer efficacement le parcours formatif, et l'établissement de procédures équitables et transparentes de sélection des candidats. Cette caractérisation détaillée du public cible constitue un élément fondamental du référentiel, conditionnant directement les choix andragogiques, les modalités organisationnelles et l'ingénierie pédagogique du programme. Le profil d'entrée a été défini selon une approche inclusive et réaliste, visant à garantir l'accessibilité de la formation aux populations rurales, notamment aux femmes et aux jeunes, tout en assurant un niveau de prérequis suffisant pour permettre l'acquisition efficace des compétences visées. Les critères et processus de sélection ont été élaborés dans une perspective d'équité territoriale et de genre, intégrant des mécanismes de discrimination positive pour les groupes traditionnellement marginalisés dans l'accès à la formation professionnelle agricole.

3.1. Public cible

Cette formation s'adresse principalement aux :

- **Éleveurs traditionnels de volailles** souhaitant améliorer leurs pratiques et développer leur activité ;
- **Les éleveurs de volaille conventionnels souhaitant améliorer leurs pratiques d'élevage ou changer leur système de conduite d'élevage ;**
- **Jeunes ruraux** désireux de s'installer en aviculture agroécologique ;
- **Femmes** déjà impliquées dans l'aviculture villageoise ou souhaitant développer cette activité génératrice de revenus ;
- **Techniciens agricoles et animateurs ruraux** accompagnant les producteurs avicoles ;
- **Membres des organisations paysannes** partenaires du PRAEPOUL ;
- **Les salariés.**

Une attention particulière sera accordée à l'inclusion des femmes et des jeunes, qui jouent un rôle prépondérant dans l'aviculture traditionnelle au Cameroun.

3.2. Prérequis

Pour intégrer la formation, les candidats doivent :

- Être capable de démontrer leur motivation du choix de ladite formation ;
- Disposer d'une propriété ou au moins possession foncière ;
- Disposer d'un projet concret d'installation ou d'amélioration d'un élevage existant ;
- S'engager à participer aux activités de recherche-action du PRAEPOUL ;
- Être disponible pour suivre l'intégralité du cycle de formation ;
- Savoir lire et écrire sera un atout.

Les candidats ne remplissant pas tous ces critères pourront néanmoins être admis après examen de leur motivation et de leur projet.

3.3. 3.3 Modalités de sélection

Le processus de sélection des participants comprendra :

- Une **fiche de candidature** détaillant l'expérience et le projet du candidat ;
- Un **entretien individuel** avec un comité de sélection composé de formateurs et de représentants des organisations paysannes ;
- Une **visite du site d'installation** prévu ou de l'exploitation existante ;
- Une **lettre de recommandation** de l'organisation paysanne locale ou d'une autorité communautaire.

Les critères de sélection prendront en compte la motivation, la faisabilité du projet, l'engagement communautaire et la capacité à diffuser les connaissances acquises.

4. COMPÉTENCES VISÉES

Cette section essentielle définit avec précision l'ensemble des capacités professionnelles que les apprenants devront maîtriser à l'issue du parcours de formation, constituant ainsi le référentiel de compétences qui structure l'architecture pédagogique du programme. Elle est le fruit d'une démarche méthodologique rigoureuse d'ingénierie de formation basée sur l'approche par compétences (APC), combinant analyse fonctionnelle des activités avicoles agroécologiques, entretiens avec des professionnels expérimentés et validation collégiale par un panel d'experts sectoriels. Le référentiel de compétences s'articule autour de trois familles complémentaires formant un système intégré de capacités professionnelles : les compétences techniques (savoir-faire) qui constituent le cœur opérationnel du métier d'aviculteur agroécologique, les compétences organisationnelles et relationnelles (savoir-être) qui permettent l'insertion socioprofessionnelle et la gestion efficace de l'activité, et les savoirs associés qui fournissent les bases théoriques et contextuelles nécessaires à l'exercice réfléchi et adaptatif du métier. Cette cartographie complète des compétences a été élaborée selon une logique à la fois systémique, prenant en compte les interactions entre les différentes dimensions de l'activité, et prospective, intégrant les évolutions anticipées du secteur et les besoins émergents. Elle constitue le pivot central du référentiel, déterminant directement les contenus de formation, les méthodes pédagogiques, les activités d'apprentissage et les modalités d'évaluation qui seront développés dans les sections suivantes, assurant ainsi la cohérence et la pertinence de l'ensemble du dispositif formatif.

4.1. Compétences techniques (savoir-faire)

Cette sous-section présente le répertoire détaillé des compétences opérationnelles qui constituent la dimension technique du métier d'aviculteur agroécologique. Ces savoir-faire représentent la capacité à exécuter efficacement et de manière autonome les actions concrètes et les gestes professionnels nécessaires à la conduite d'un élevage avicole selon les principes de l'agroécologie. La cartographie de ces compétences techniques résulte d'une analyse séquentielle et systémique du cycle de production avicole, depuis la conception des installations jusqu'à la valorisation des produits, en passant par l'ensemble des étapes intermédiaires. Ces compétences sont organisées en six domaines fonctionnels correspondant aux principales aires d'activité du métier, selon une progression logique qui suit le flux des opérations et la chaîne de valeur avicole : conception et aménagement des installations (compétences liées à l'environnement physique de l'élevage), gestion génétique et reproduction (compétences liées au renouvellement et à l'amélioration du cheptel), alimentation et nutrition (compétences liées à la gestion des ressources alimentaires), santé et bien-être animal (compétences liées à la prévention et aux soins), gestion de la production (compétences liées à la conduite quotidienne de l'élevage), et transformation et valorisation (compétences liées à la post-production). Pour chaque domaine, les compétences sont formulées en termes de capacités d'action observables et mesurables, selon une approche behavioriste adaptée aux savoir-faire techniques, et sont hiérarchisées du fondamental au spécialisé. Cette structuration détaillée permet d'établir une progression pédagogique cohérente et de définir précisément les critères d'évaluation qui permettront de vérifier l'acquisition effective de ces compétences pratiques.

4.1.1 Conception et aménagement des installations

- Analyser un terrain pour déterminer son aptitude à l'élevage avicole
- Concevoir des bâtiments adaptés aux conditions climatiques locales
- Aménager des parcours arborés favorisant le bien-être animal
- Mettre en place des systèmes d'approvisionnement en eau et d'abreuvement
- Construire des équipements fonctionnels à partir de matériaux locaux.

4.1.2 Gestion génétique et reproduction

- Identifier et sélectionner les phénotypes adaptés aux objectifs de production
- Gérer une population de volailles en évitant la consanguinité
- Mettre en œuvre des techniques d'incubation naturelle améliorée
- Conduire l'élevage des poussins et des jeunes volailles
- Enregistrer et analyser les performances des reproducteurs.

4.1.3 Alimentation et nutrition

- Évaluer les besoins nutritionnels des volailles selon leur stade physiologique
- Cultiver et conserver des plantes fourragères adaptées à l'alimentation des volailles
- Formuler et fabriquer des aliments équilibrés à partir de ressources locales
- Mettre en place des systèmes de culture-élevage intégrés
- Gérer les stocks d'aliments pour assurer l'autonomie alimentaire.

4.1.4 Santé et bien-être animal

- Observer et interpréter le comportement des volailles
- Mettre en œuvre des mesures préventives de biosécurité adaptées
- Reconnaître les principales pathologies et leurs signes cliniques
- Préparer et administrer des remèdes naturels à base de plantes locales
- Aménager des espaces respectant les besoins comportementaux des volailles.

4.1.5 Gestion de la production

- Planifier les cycles de production en fonction des saisons
- Gérer le renouvellement du cheptel
- Organiser la collecte et le stockage des œufs
- Optimiser la productivité tout en respectant les principes agroécologiques
- Mettre en œuvre la traçabilité des animaux et des produits.

4.1.6 Transformation et valorisation

- Pratiquer des techniques d'abattage respectueuses du bien-être animal
- Préparer et conditionner les carcasses selon les normes d'hygiène
- Transformer la viande (découpe, fumage, séchage)
- Trier, calibrer et conditionner les œufs
- Valoriser les sous-produits (plumes, viscères, fientes).

4.2. Compétences organisationnelles et relationnelles (savoir-être)

Cette sous-section présente l'ensemble structuré des compétences non techniques qui constituent la dimension socioprofessionnelle du métier d'aviculteur agroécologique. Ces savoir-être, souvent qualifiés de "compétences transversales" ou "soft skills", représentent les capacités organisationnelles, interpersonnelles et comportementales nécessaires pour valoriser efficacement les compétences techniques dans un environnement professionnel et social complexe. La cartographie de ces compétences résulte d'une analyse approfondie des facteurs de réussite socio-économique des exploitations avicoles familiales, intégrant les dimensions entrepreneuriales, commerciales et collaboratives essentielles à la viabilité des projets. Ces compétences sont organisées en trois domaines fonctionnels complémentaires qui couvrent l'ensemble du spectre socioprofessionnel : la gestion d'entreprise agricole (compétences liées au pilotage stratégique et opérationnel de l'exploitation), la communication et le marketing (compétences liées à la valorisation des produits et à l'interaction avec les acteurs du marché), et le travail collaboratif (compétences liées à l'intégration dans des dynamiques collectives et des réseaux professionnels). Pour chaque domaine, les compétences sont formulées en termes de capacités d'action observables reflétant l'autonomie professionnelle visée, tout en reconnaissant leur caractère progressif et évolutif. Cette attention particulière aux dimensions non techniques reflète la conviction que le succès d'un projet avicole agroécologique dépend autant de la maîtrise des techniques d'élevage que de la capacité à s'insérer efficacement dans des écosystèmes sociaux, économiques et professionnels, particulièrement dans le contexte camerounais où les dynamiques collectives et les relations interpersonnelles jouent un rôle déterminant dans le développement des activités agricoles.

4.2.1. Gestion d'entreprise agricole

- Planifier les activités quotidiennes et saisonnières
- Gérer efficacement le temps et les ressources humaines
- Tenir une comptabilité simplifiée adaptée aux petites exploitations
- Analyser les résultats technico-économiques pour améliorer la performance
- Prendre des décisions stratégiques pour le développement de l'exploitation.

4.2.2. Communication et marketing

- Présenter et valoriser ses produits auprès des consommateurs
- Négocier avec les acheteurs et les partenaires
- Élaborer des supports de communication adaptés
- Participer à des événements de promotion des produits locaux
- Utiliser les technologies numériques pour la commercialisation.

4.2.3. Travail collaboratif

- Participer activement à des groupements de producteurs
- Partager ses connaissances et expériences avec d'autres éleveurs
- Résoudre collectivement des problèmes techniques ou commerciaux
- Contribuer à des initiatives de commercialisation groupée
- S'impliquer dans des démarches de certification participative.

4.3. Savoirs associés

Cette sous-section identifie et structure l'ensemble des connaissances théoriques et contextuelles qui constituent le socle cognitif indispensable à l'exercice réfléchi et adaptable du métier d'aviculteur agroécologique. Ces savoirs, bien que n'étant pas directement des capacités d'action, représentent le substrat intellectuel qui permet de comprendre les principes sous-jacents aux pratiques techniques, d'analyser les situations complexes et de prendre des décisions éclairées face à des contextes variables et évolutifs. La cartographie des savoirs associés résulte d'une analyse épistémologique des domaines de connaissances mobilisés dans l'aviculture agroécologique, intégrant à la fois les savoirs scientifiques conventionnels et les connaissances traditionnelles validées par l'expérience. Ces savoirs sont organisés en trois catégories complémentaires qui forment un système cohérent de connaissances :

- les connaissances théoriques en agroécologie (savoirs fondamentaux sur les principes, écosystèmes et processus écologiques),
- les connaissances zootechniques (savoirs spécialisés sur la biologie, le comportement et la physiologie des volailles),
- et les connaissances sur le contexte local (savoirs situés sur les spécificités agroécologiques, socioculturelles et économiques des régions d'intervention).

Pour chaque catégorie, les savoirs sont présentés selon une progression du général au particulier, du fondamental à l'appliqué, permettant de construire un édifice conceptuel solide et cohérent. L'intégration explicite de ces savoirs théoriques dans le référentiel de compétences traduit l'ambition de former des praticiens-réflexifs capables non seulement d'appliquer des techniques, mais également de les adapter intelligemment en fonction de leur compréhension des principes scientifiques et des réalités contextuelles, développant ainsi une réelle autonomie professionnelle face à l'évolution constante des défis du secteur.

4.3.1. Connaissances théoriques en agroécologie

- Principes fondamentaux de l'agroécologie
- Écosystèmes locaux et biodiversité fonctionnelle
- Cycles biogéochimiques et flux de matière
- Interactions plantes-animaux-microorganismes
- Services écosystémiques de l'aviculture.

4.3.2. Connaissances zootechniques

- Biologie et comportement des volailles
- Anatomie et physiologie aviaire
- Génétique et sélection
- Alimentation et métabolisme
- Reproduction et incubation.

4.3.3. Connaissances sur le contexte local

- Caractéristiques agroécologiques des régions de l'Adamaoua et du Centre
- Systèmes agricoles traditionnels et savoirs endogènes
- Plantes locales et leurs propriétés
- Calendrier agricole et contraintes saisonnières
- Marchés et circuits de commercialisation régionaux.

5. CONTENUS DE FORMATION

Cette section fondamentale constitue le cœur programmatique du référentiel, présentant de manière structurée l'ensemble des savoirs, savoir-faire et savoir-être qui seront abordés durant le parcours formatif pour permettre l'acquisition des compétences visées. Elle traduit opérationnellement le référentiel de compétences en un programme de formation cohérent, progressif et adapté au contexte camerounais. L'architecture des contenus résulte d'une ingénierie pédagogique approfondie, associant analyse curriculaire, expertise technique en aviculture agroécologique et savoirs endogènes des communautés locales. Le programme est organisé en douze modules thématiques complémentaires, formant un parcours intégré couvrant l'ensemble du spectre des connaissances et aptitudes nécessaires à la pratique professionnelle de l'aviculture agroécologique. Chaque module, doté d'un volume horaire spécifique reflétant son importance relative dans le profil de compétences visé, est structuré en unités pédagogiques cohérentes qui détaillent précisément les contenus à transmettre. Cette modularité permet une grande flexibilité dans l'implémentation du programme, facilitant les adaptations aux différents contextes d'intervention et aux besoins spécifiques des apprenants. La progression des contenus suit une logique didactique allant des fondements conceptuels aux applications spécialisées, en intégrant systématiquement les dimensions théoriques et pratiques, techniques et transversales, universelles et contextuelles. Une attention particulière a été portée à l'équilibre entre savoirs académiques et savoirs traditionnels, entre innovations techniques et pratiques éprouvées localement, entre principes généraux de l'agroécologie et spécificités de l'aviculture camerounaise. Ce programme constitue ainsi un cadre de référence complet, mais adaptable, pour les formateurs qui mettront en œuvre ce dispositif, leur offrant une cartographie précise des contenus à aborder tout en préservant leur liberté pédagogique dans la contextualisation et l'actualisation de ces contenus.

5.1. Module 1 : Fondements de l'agroécologie appliqués à l'aviculture (35h)

Ce module introductif pose les bases conceptuelles et pratiques de l'agroécologie dans le contexte spécifique de l'aviculture camerounaise. Il permet aux apprenants de comprendre les principes qui guideront l'ensemble de leur démarche productive.

5.1.1. Principes et concepts de l'agroécologie

- Définition et historique de l'agroécologie
- Principes fondamentaux : diversité, synergies, résilience, efficience
- Dimensions écologique, économique et sociale
- Comparaison avec les systèmes conventionnels
- Transition agroécologique : étapes et processus.

5.1.2. Spécificités territoriales et climatiques de l'Adamaoua et du Centre

- Caractéristiques pédoclimatiques des zones d'intervention
- Contraintes et opportunités spécifiques à chaque région
- Biodiversité locale et ressources disponibles
- Calendrier agricole et particularités saisonnières
- Adaptation des pratiques agroécologiques aux contextes locaux.

5.1.3. Historique et caractéristiques des races locales de poulet au Cameroun

- Diversité génétique des volailles camerounaises
- Caractéristiques morphologiques et productives des écotypes locaux
- Adaptations aux différents environnements
- Menaces sur la biodiversité avicole locale
- Enjeux de la conservation et de la valorisation des races locales.

5.1.4. Systèmes intégrés polyculture-élevage

- Principes de l'intégration agriculture-élevage
- Complémentarités entre productions végétales et aviculture
- Cycles de nutriments et flux de matière
- Exemples de systèmes intégrés réussis
- Conception d'un système intégré adapté au contexte local.

5.1.5. Gestion des cycles naturels et des ressources à la ferme

- Cycles biogéochimiques et leur optimisation
- Gestion de l'eau et conservation des sols
- Recyclage de la biomasse et compostage
- Valorisation des sous-produits agricoles
- Économie circulaire à l'échelle de l'exploitation.

5.1.6. Impact environnemental de l'aviculture et solutions agroécologiques

- Empreinte écologique des différents systèmes avicoles
- Enjeux énergétiques et climatiques
- Pollution et gestion des effluents
- Services écosystémiques rendus par l'aviculture agroécologique
- Indicateurs de durabilité environnementale.

5.1.7. Gestion socioenvironnementale (3h)

- Conformité environnementale des exploitations avicoles
- Conformité sociale et responsabilité sociétale
- Cadre réglementaire environnemental camerounais
- Outils d'auto-évaluation socioenvironnementale
- Intégration dans la planification de l'exploitation.

5.2. Module 2 : Conception et aménagement des installations (40h)

Ce module aborde les aspects pratiques de la conception et de la réalisation d'installations avicoles adaptées aux principes agroécologiques et aux conditions locales. Il met l'accent sur l'utilisation de matériaux disponibles localement et sur des techniques de construction accessibles.

5.2.1. Analyse du terrain et choix d'implantation

- Critères de sélection d'un site pour l'aviculture
- Analyse topographique et pédologique
- Évaluation des ressources disponibles (eau, végétation, etc.)
- Intégration dans le paysage et l'écosystème local
- Orientation et exposition des bâtiments.

5.2.2. Conception de poulaillers adaptés au climat tropical

- Principes bioclimatiques pour les régions chaudes
- Dimensionnement et ergonomie des bâtiments
- Ventilation naturelle et régulation thermique
- Spécificités pour l'Adamaoua (climat soudano-guinéen)
- Spécificités pour la région Centre (climat équatorial)

5.2.3. Systèmes de parcours arborés et pâturages

- Conception de parcours favorisant le comportement naturel des volailles
- Sélection et plantation d'espèces végétales adaptées
- Rotation des parcours et régénération de la végétation
- Intégration d'arbres fruitiers et fourragers
- Protection contre les prédateurs.

5.2.4. Gestion de l'eau et systèmes d'abreuvement

- Évaluation des besoins en eau d'un élevage avicole
- Captage et stockage de l'eau de pluie
- Systèmes de filtration et de purification naturelle
- Conception d'abreuvoirs économes et hygiéniques
- Gestion des eaux usées et leur valorisation.

5.2.5. Équipements adaptés aux petites exploitations

- Mangeoires et abreuvoirs auto-construits
- Pendoirs et perchoirs ergonomiques
- Systèmes de couvaie améliorés
- Équipements pour le démarrage des poussins
- Solutions d'éclairage à faible consommation énergétique.

5.2.6. Techniques de construction utilisant des matériaux locaux

- Inventaire des matériaux disponibles localement
- Techniques de construction en terre (adobe, pisé)
- Utilisation du bambou et des fibres végétales
- Amélioration des techniques traditionnelles de construction
- Atelier pratique de construction d'un modèle réduit.

5.3. Module 3 : Sélection, reproduction et gestion génétique (45h)

Ce module traite des aspects liés à la génétique et à la reproduction des volailles locales. Il vise à donner aux éleveurs les compétences nécessaires pour maintenir et améliorer leurs cheptels tout en préservant la diversité génétique.

5.3.1. Caractéristiques des races locales camerounaises

- Diversité des écotypes présents dans les régions d'intervention
- Caractères morphologiques et productifs
- Adaptation aux conditions environnementales locales
- Documentation et caractérisation des phénotypes
- Avantages comparatifs des races locales.

5.3.2. Techniques de sélection adaptées aux petits éleveurs

- Principes de base de la sélection génétique
- Critères de sélection pertinents (rusticité, production, comportement)
- Méthodes de sélection massale simplifiées
- Systèmes d'identification et de marquage des animaux
- Enregistrement des performances et tenue de registres.

5.3.3. Gestion d'un programme de reproduction

- Organisation de la reproduction en petits lots
- Gestion de la consanguinité dans les petits effectifs
- Planification des accouplements
- Renouvellement des reproducteurs
- Échanges de reproducteurs entre éleveurs.

5.3.4. Incubation naturelle et artificielle

- Biologie de l'incubation
- Sélection et gestion des poules couveuses
- Amélioration des conditions de couvaision naturelle
- Fabrication et utilisation de couveuses artisanales
- Surveillance de l'incubation et résolution des problèmes.

5.3.5. Élevage des poussins et poulettes

- Besoins spécifiques des poussins (chaleur, alimentation, eau)
- Aménagement d'un espace de démarrage adapté
- Prévention des maladies du jeune âge
- Conduite alimentaire des poulettes
- Suivi de la croissance et de la santé.

5.3.6. Conservation et amélioration des races locales

- Enjeux de la préservation de la biodiversité avicole
- Stratégies de conservation à l'échelle communautaire
- Documentation des caractéristiques des races locales
- Amélioration génétique respectueuse de l'identité des races
- Participation à des programmes collectifs de conservation.

5.4. Module 4 : Alimentation en système agroécologique (50h)

Ce module, le plus important en volume horaire, aborde l'alimentation des volailles selon les principes agroécologiques. Il met l'accent sur l'autonomie alimentaire et la valorisation des ressources locales.

5.4.1. Besoins nutritionnels des volailles selon l'âge et la production

- Physiologie digestive des volailles
- Besoins énergétiques, protéiques et minéraux
- Variations selon l'âge, le sexe et le stade physiologique
- Spécificités des races locales
- Indicateurs pratiques d'équilibre alimentaire.

5.4.2. Cultures fourragères adaptées aux régions concernées

- Inventaire des plantes fourragères locales adaptées aux volailles
- Techniques de culture et de multiplication
- Planification des rotations et associations culturales
- Gestion de la saisonnalité et des périodes de soudure
- Conservation et stockage des fourrages.

5.4.3. Fabrication d'aliments à la ferme

- Inventaire des matières premières disponibles localement
- Méthodes de formulation simplifiées
- Techniques de préparation (broyage, mélange, traitement)
- Équipements adaptés à la fabrication artisanale
- Contrôle de qualité des aliments fabriqués.

5.4.4. Utilisation des sous-produits agricoles locaux

- Caractéristiques nutritionnelles des sous-produits disponibles
- Techniques de collecte et de stockage
- Méthodes de traitement pour améliorer la digestibilité
- Limites d'incorporation dans les rations
- Valorisation des déchets de cuisine et de transformation.

5.4.5. Complémentations naturelles (minéraux, vitamines)

- Identification des carences courantes en milieu tropical
- Sources naturelles de minéraux et vitamines
- Fabrication de compléments minéraux artisanaux
- Utilisation raisonnée des cendres, coquilles et autres sources minérales
- Plantes médicinales à propriétés nutritionnelles.

5.4.6. Systèmes de stockage et conservation des aliments

- Techniques de séchage adaptées au climat tropical
- Construction de greniers et silos améliorés
- Protection contre les ravageurs et moisissures
- Gestion des stocks et planification des approvisionnements
- Conservation des aliments frais (tubercules, fruits, légumes)

5.4.7. Planification des cultures pour l'autonomie alimentaire

- Évaluation des besoins alimentaires du cheptel
- Dimensionnement des surfaces cultivées
- Calendrier de production en fonction des saisons
- Diversification des cultures pour réduire les risques
- Intégration de l'arbre dans les systèmes fourragers

5.4.8. Production de protéines alternatives : élevage d'asticots (10h)

- Principes de l'entomoculture pour l'alimentation des volailles
- Biologie des mouches (*Hermetia illucens*, *Musca domestica*)
- Conception d'une unité de production d'asticots
- Techniques d'élevage et substrats locaux
- Récolte, transformation et conservation des larves
- Incorporation dans les rations avicoles
- Aspects sanitaires et analyse économique

5.5. Module 5 : Santé et bien-être animal (45h)

Ce module traite de la gestion préventive de la santé dans les élevages agroécologiques. Il met l'accent sur l'observation, la prévention et l'utilisation de remèdes naturels.

5.5.1. Principes de prévention en élevage agroécologique

- Approche globale de la santé animale
- Facteurs de risque et points critiques
- Rôle de l'alimentation dans la prévention
- Impact du logement et de l'environnement
- Méthodes de renforcement des défenses naturelles.

5.5.2. Observation et diagnostic des problèmes de santé

- Comportement normal et signes d'alerte
- Techniques d'examen clinique simplifié
- Reconnaissance des symptômes courants
- Autopsie de base et interprétation des lésions
- Tenue d'un registre sanitaire.

5.5.3. Phytothérapie vétérinaire et pharmacopée locale camerounaise

- Identification et utilisation des plantes médicinales locales en aviculture
- Principes actifs et propriétés thérapeutiques
- Méthodes de préparation (décoctions, infusion, macérations aqueuses, et usage de poudres dans les aliments)
- Posologies et modes d'administration
- Culture et conservation des plantes médicinales.
- Utilisation de la cendre comme complément minéral et antiparasitaire
- Valorisation des feuilles d'arbres fruitiers et écorces
- Limites et complémentarité des approches.

5.5.4. Gestion du parasitisme en élevage plein air

- Cycle des principaux parasites internes et externes
- Méthodes de détection et d'identification simplifiées
- Stratégies de prévention par la gestion des parcours
- Traitements naturels antiparasitaires
- Rôle des plantes bioactives dans le contrôle du parasitisme.

5.5.5. Pratiques d'hygiène et biosécurité adaptées

- Principes de biosécurité applicables aux petits élevages
- Nettoyage et désinfection naturelle des installations
- Gestion des entrées et sorties de l'élevage
- Mesures sanitaires lors de l'introduction de nouveaux animaux
- Plans de biosécurité adaptés au contexte local.

5.5.6. Interface avec les services vétérinaires conventionnels

- Organisation des services vétérinaires locaux
- Maladies à déclaration obligatoire
- Vaccination et programmes sanitaires officiels
- Quand et comment faire appel à un vétérinaire
- Complémentarité entre approches traditionnelles et conventionnelles.

5.6. Module 6 : Production et gestion des élevages (40h)

Ce module aborde les aspects pratiques de la conduite quotidienne d'un élevage agroécologique de poulet local. Il couvre l'ensemble des tâches nécessaires à une production efficiente et durable.

5.6.1. Conduite d'élevage selon les objectifs (chair, ponte, mixte)

- Spécificités des différents types de production
- Choix des races et écotypes adaptés à chaque objectif
- Itinéraires techniques selon le type de production
- Planification de la production en fonction des marchés
- Systèmes polyvalents adaptés aux exploitations familiales.

5.6.2. Gestion des bandes et rotations

- Avantages et inconvénients des différents systèmes de conduite
- Organisation en bandes d'âge unique ou multiple
- Planification des rotations sur les parcours
- Gestion des bâtiments en tout plein-tout vide
- Adaptation aux contraintes des petits élevages.

5.6.3. Enregistrement et suivi des performances

- Conception de fiches de suivi simplifiées
- Paramètres zootechniques essentiels à contrôler
- Méthodes de collecte et d'organisation des données
- Interprétation des résultats pour améliorer les pratiques
- Utilisation d'outils numériques simples pour le suivi.

5.6.4. Gestion de la saisonnalité

- Impact des variations saisonnières sur la production
- Stratégies d'adaptation au climat tropical
- Gestion des périodes critiques (grande chaleur, saison des pluies)
- Planification des productions en fonction du calendrier
- Valorisation des opportunités saisonnières

5.6.5. Optimisation des cycles de production

- Âge optimal d'abattage selon les races et l'alimentation
- Gestion de la ponte et des périodes de repos
- Renouvellement du cheptel et réforme
- Durabilité des performances sur plusieurs cycles
- Équilibre entre productivité et bien-être animal.

5.6.6. Gestion des effluents et compostage

- Caractéristiques des déjections avicoles et leur potentiel fertilisant
- Techniques de compostage adaptées au climat tropical
- Utilisation des fientes dans les cultures maraîchères
- Prévention des nuisances et des pollutions
- Intégration dans le cycle des nutriments de l'exploitation.

5.7. Module 7 : Transformation et valorisation des produits (40h)

Ce module traite des techniques de transformation et de valorisation des produits issus de l'élevage avicole. Il vise à diversifier les sources de revenus et à augmenter la valeur ajoutée au niveau de l'exploitation.

5.7.1. Techniques d'abattage respectueuses du bien-être animal

- Principes éthiques et réglementaires de l'abattage en contexte agroécologique
- Préparation des animaux avant l'abattage (mise à jeun, manipulation calme, réduction du stress)
- Méthodes d'étourdissement, de mise à mort et de saignée adaptées aux conditions locales
- Échaudage, plumaison et éviscération selon les normes sanitaires
- Aménagement d'un espace d'abattage fonctionnel et gestion des déchets.

5.7.2. Conditionnement et conservation de la viande

- Caractéristiques physico-chimiques de la viande de poulet local et critères de fraîcheur
- Techniques de ressuage et de maturation de la carcasse
- Méthodes de conservation traditionnelles sans chaîne du froid (salage, séchage)
- Conservation par réfrigération et congélation selon les équipements disponibles
- Matériaux d'emballage, étiquetage et durées de conservation selon les méthodes.

5.7.3. Gestion de la qualité des œufs

- Ramassage et tri des œufs
- Nettoyage et conditionnement
- Méthodes de conservation sans réfrigération
- Détection et gestion des anomalies
- Traçabilité et marquage des œufs.

5.7.4. Transformation des produits (découpe, fumage, etc.)

- Techniques de découpe primaire et secondaire selon les usages culinaires locaux
- Procédés de fumage traditionnel (choix des essences, construction de fumoir artisanal)
- Techniques de séchage et de boucanage adaptées au climat tropical
- Préparation de produits élaborés et valorisation des abats
- Calcul des rendements de transformation et innovation des recettes traditionnelles.

5.7.5. Valorisation des sous-produits (plumes, fientes)

- Compostage enrichi des fientes et litières
- Utilisation des plumes comme amendement ou pour l'artisanat
- Valorisation des viscères non comestibles
- Production de lombricompost à partir des déchets d'abattage
- Circuits de valorisation des sous-produits.

5.7.6. Normes d'hygiène et de sécurité alimentaire

- Cadre réglementaire camerounais en matière de sécurité sanitaire des aliments
- Principes fondamentaux de l'hygiène alimentaire et bonnes pratiques d'hygiène (BPH)
- Identification et maîtrise des dangers biologiques, chimiques et physiques
- Hygiène du personnel, nettoyage et désinfection des locaux et équipements
- Autocontrôles, enregistrements simplifiés et préparation aux inspections sanitaires.

5.8. Module 8 : Commercialisation et marketing (35h)

Ce module aborde les aspects liés à la commercialisation des produits issus de l'élevage agroécologique. Il met l'accent sur la valorisation de la qualité et sur les circuits courts.

5.8.1. Étude des marchés locaux et régionaux

- Cartographie des marchés potentiels dans les régions concernées
- Analyse de la demande et des préférences des consommateurs
- Identification des opportunités et des niches de marché
- Saisonnalité de la demande et des prix
- Études de cas de filières avicoles locales réussies.

5.8.2. Stratégies de différenciation des produits agroécologiques

- Attributs distinctifs du poulet local agroécologique
- Valorisation de l'origine et des méthodes de production
- Développement d'une image de marque
- Techniques de présentation et de conditionnement
- Fixation des prix en fonction de la valeur perçue.

5.8.3. Circuits courts et vente directe

- Avantages et contraintes des différents circuits de distribution
- Organisation de la vente à la ferme
- Participation aux marchés locaux et foires
- Livraison directe aux consommateurs et restaurateurs
- Planification de la production en fonction des débouchés.

5.8.4. Organisation collective pour l'accès aux marchés

- Principes de l'action collective en commercialisation
- Modèles de groupements de commercialisation
- Mutualisation des ressources (transport, stockage, transformation)
- Gouvernance et répartition des bénéfices
- Études de cas de réussite en commercialisation groupée.

5.8.5. Fixation des prix et négociation commerciale

- Calcul des coûts de production et détermination du seuil de rentabilité
- Stratégies de tarification selon les marchés et les produits
- Techniques de négociation avec les acheteurs

- Gestion des paiements et sécurisation des transactions
- Adaptation aux fluctuations saisonnières et aux imprévus

5.8.6. Communication et promotion des produits locaux

- Élaboration de messages promotionnels efficaces
- Conception de supports de communication adaptés
- Organisation d'événements promotionnels
- Relations avec les médias locaux
- Valorisation des témoignages et recommandations clients.

5.8.7. Utilisation des technologies digitales pour la commercialisation

- Potentiel des outils numériques pour les petits producteurs
- Utilisation des réseaux sociaux et applications de messagerie
- Systèmes de commande et livraison par téléphone
- Paiements mobiles et gestion des transactions
- Plateformes de mise en relation producteurs-consommateurs.

5.9. Module 10 : Gestion économique et financière (40h)

Ce module fournit les outils nécessaires pour assurer la viabilité économique de l'activité d'élevage agroécologique. Il est adapté au contexte des petits producteurs et met l'accent sur des méthodes simples mais efficaces.

5.9.1. Calcul des coûts de production

- Identification des différents postes de dépenses
- Méthodes de calcul adaptées aux petites exploitations
- Distinction entre charges fixes et variables
- Calcul des coûts par unité produite (poulet, œuf)
- Analyse comparative des coûts selon les systèmes de production.

5.9.2. Établissement d'un plan d'affaires

- Structure et composantes d'un plan d'affaires simplifié
- Évaluation réaliste du marché et des ventes prévisionnelles
- Planification des investissements et dépenses
- Projection des revenus et bénéfices
- Analyse des risques et stratégies d'atténuation.

5.9.3. Gestion de trésorerie

- Principes de base de la gestion de trésorerie
- Outils simplifiés de suivi des entrées et sorties
- Prévision et gestion des flux de trésorerie
- Équilibrage des recettes et dépenses saisonnières
- Gestion des imprévus et constitution d'une réserve.

5.9.4. Accès au financement et microcrédits

- Panorama des sources de financement disponibles localement
- Préparation d'un dossier de demande de financement
- Spécificités des microcrédits pour l'aviculture
- Systèmes d'épargne et de crédit rotatif (tontines)
- Négociation avec les institutions financières.

5.9.5. Analyse de rentabilité

- Calcul et interprétation des indicateurs de rentabilité
- Seuil de rentabilité et point mort
- Retour sur investissement
- Comparaison entre différentes stratégies de production
- Optimisation de la rentabilité dans une approche agroécologique

5.9.6. Diversification des revenus à la ferme

- Identification des opportunités de diversification
- Complémentarités entre activités et optimisation des ressources
- Développement de services liés à l'aviculture (formation, tourisme)
- Valorisation des sous-produits et déchets
- Équilibre entre spécialisation et diversification.

5.10. Module 9 : Certification et labellisation

Ce module traite des démarches de certification et de labellisation permettant de valoriser les pratiques agroécologiques et la qualité des produits issus des élevages. Il vise à outiller les producteurs pour accéder à des marchés différenciés et obtenir une meilleure rémunération de leurs efforts.

5.10.1. Introduction aux systèmes de certification et labels

- Définitions et différences entre certification, labellisation et marques collectives
- Panorama des labels existants dans le secteur avicole (biologique, commerce équitable, origine)
- Avantages et contraintes de la certification pour les petits producteurs
- Attentes des consommateurs vis-à-vis des produits certifiés
- Exemples de réussites de certification en aviculture traditionnelle africaine.

5.10.2. Cadre réglementaire et institutionnel au Cameroun

- Rôle de l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR) dans la certification
- Cadre juridique camerounais applicable aux labels de qualité alimentaire
- Institutions impliquées (MINADER, MINEPIA, MINCOMMERCE) et leurs attributions
- Normes camerounaises et sous-régionales (CEMAC) applicables à l'aviculture
- Procédures d'homologation et de reconnaissance officielle des labels.

5.10.3. Systèmes de garantie participatifs (SGP)

- Principes et philosophie des systèmes de garantie participatifs
- Avantages des SGP pour les petits producteurs et les organisations paysannes
- Étapes de mise en place d'un SGP au sein d'un groupement
- Rôle des pairs, des consommateurs et des parties prenantes dans la garantie
- Articulation entre SGP et certification tierce partie.

5.10.4. Élaboration d'un cahier des charges agroécologique

- Principes de rédaction d'un cahier des charges adapté au poulet local
- Définition des critères techniques (alimentation, habitat, santé, bien-être animal)
- Exigences environnementales et sociales à intégrer
- Mécanismes de traçabilité et d'identification des produits
- Processus de validation collective et d'amélioration continue du cahier des charges.

5.10.5. Processus de certification et audits

- Étapes clés du processus de certification (demande, évaluation, décision, suivi)
- Préparation à l'audit : documentation et mise en conformité de l'exploitation
- Déroulement d'un audit de certification (inspection, entretiens, vérifications)
- Gestion des non-conformités et plans d'actions correctives
- Maintien de la certification : audits de suivi et renouvellement.

5.10.6. Valorisation commerciale des labels et certifications

- Communication sur la certification auprès des consommateurs
- Utilisation des logos et mentions sur les produits et supports de vente
- Stratégies de positionnement prix pour les produits certifiés
- Accès aux marchés différenciés (restauration, supermarchés, export)
- Mesure du retour sur investissement de la démarche de certification.

5.11. Module 11 : Aspects sociaux et organisationnels (25h)

Ce module aborde les dimensions sociales et organisationnelles de l'élevage agroécologique. Il met l'accent sur la collaboration, le partage des connaissances et l'inclusion.

5.11.1. Organisation du travail et gestion du temps

- Planification des activités quotidiennes, hebdomadaires et saisonnières
- Répartition équilibrée des tâches au sein de l'exploitation familiale
- Optimisation des circuits de travail
- Gestion du temps et des priorités
- Prévention de la surcharge de travail et du stress.

5.11.2. Structuration en groupements et coopératives

- Différentes formes d'organisation collective (GIC, coopératives, associations)
- Étapes de création et formalisation d'un groupement
- Définition des objectifs communs et règles de fonctionnement

- Gouvernance participative et prise de décision collective
- Gestion financière transparente des organisations.

5.11.3. Résilience et confiance en soi

- Développement de la résilience personnelle et professionnelle
- Renforcement de la confiance en soi des producteurs
- Techniques de gestion du stress et des incertitudes
- Accompagnement psychosocial des éleveurs en difficulté.

5.11.4. Leadership et dynamique collective

- Développement des compétences en leadership
- Animation de réunions et facilitation de discussions
- Gestion de la diversité au sein des groupes
- Motivation et mobilisation des membres
- Planification et suivi des actions collectives.

5.11.5. Violence basée sur le genre et masculinité positive

- Compréhension des violences basées sur le genre en milieu rural
- Concept de masculinité positive et son application
- Sensibilisation aux stéréotypes de genre
- Outils de détection et prévention des violences
- Mécanismes d'orientation et référencement des victimes
- Construction de relations équilibrée.

5.11.6. Résolution des conflits

- Identification des sources potentielles de conflits
- Techniques de communication non violente
- Mécanismes de médiation et de résolution
- Prévention des tensions au sein des groupements
- Transformation des conflits en opportunités d'apprentissage.

5.11.7. Genre et inclusion dans l'aviculture familiale

- Rôles traditionnels des femmes dans l'aviculture villageoise
- Analyse des contraintes spécifiques aux femmes et groupes marginalisés
- Stratégies pour l'autonomisation économique des femmes
- Participation équitable à la prise de décision
- Mesure de l'impact social des projets avicoles.

5.11.8. Transmission des savoirs et formation des jeunes

- Valorisation des savoirs traditionnels et intergénérationnels
- Méthodes de transmission adaptées au contexte rural
- Implication des jeunes dans la modernisation de l'aviculture
- Développement de programmes de mentorat
- Création d'opportunités attractives pour la jeunesse rurale.

5.12. Module 12 : Recherche participative (25h)

Ce dernier module introduit les principes et méthodes de la recherche-action participative, permettant aux éleveurs de contribuer activement à l'innovation et à l'amélioration des pratiques.

5.12.1. Principes de la recherche-action participative

- Fondements théoriques et philosophiques
- Complémentarité entre savoirs scientifiques et paysans
- Rôles et responsabilités des différents acteurs
- Éthique de la recherche participative
- Liens avec les objectifs du PRAEEPOUL.

5.12.2. Conception et suivi d'expérimentations à la ferme

- Formulation de questions de recherche pertinentes
- Conception de protocoles simples et rigoureux
- Méthodes d'observation et de mesure adaptées
- Mise en place de parcelles ou groupes témoins
- Évaluation des résultats avec les producteurs.

5.12.3. Collecte et analyse de données

- Outils simplifiés pour la collecte de données
- Méthodes d'enregistrement adaptées aux producteurs
- Techniques de base pour l'analyse et l'interprétation
- Utilisation de supports visuels pour la présentation des résultats
- Triangulation des informations et validation collective.

5.12.4. Documentation des pratiques innovantes

- Identification et caractérisation des innovations locales
- Méthodes de documentation (fiches, photos, vidéos)
- Analyse des facteurs de réussite et contraintes
- Évaluation participative des innovations
- Valorisation des savoirs paysans.

5.12.5. Partage des résultats et savoirs entre pairs

- Organisation de visites d'échange entre producteurs
- Animation de sessions d'apprentissage entre pairs
- Développement de supports de communication adaptés
- Foires aux innovations et journées portes ouvertes
- Réseaux d'échange de savoirs et de pratiques.

5.12.6. Collaboration avec les institutions de recherche

- Cartographie des acteurs de la recherche et du développement
- Établissement de partenariats équilibrés
- Communication efficace avec les chercheurs
- Participation à la définition des priorités de recherche
- Valorisation académique et pratique des résultats.

6. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Cette section stratégique définit le cadre méthodologique et les modalités d'intervention qui régiront la mise en œuvre concrète du programme de formation. Elle traduit les principes andragogiques et les orientations didactiques qui sous-tendent l'ensemble du dispositif formatif, garantissant la cohérence entre les objectifs visés, les contenus transmis et les méthodes employées. L'organisation pédagogique proposée résulte d'une réflexion approfondie sur les spécificités de l'apprentissage adulte en milieu rural africain, intégrant les apports des sciences de l'éducation, les retours d'expérience de programmes similaires et les particularités socioculturelles du contexte camerounais. L'architecture pédagogique s'articule autour de cinq dimensions structurantes qui définissent l'écosystème d'apprentissage dans sa globalité : l'approche pédagogique fondamentale qui place l'apprenant au centre du processus et valorise ses savoirs préexistants, les méthodes pédagogiques diversifiées qui alternent apprentissage théorique et mise en pratique, les ressources pédagogiques adaptées qui servent de supports à la transmission et à l'appropriation des savoirs, les modalités d'évaluation qui permettent de vérifier et de valider les acquis, et les processus de certification qui reconnaissent officiellement les compétences développées. Cette organisation intègre systématiquement les principes d'andragogie adaptés aux adultes en reconversion ou perfectionnement professionnel : valorisation de l'expérience, ancrage dans les réalités professionnelles, autonomisation progressive, et apprentissage collaboratif. Elle a été conçue pour maximiser l'efficacité du transfert de compétences tout en prenant en compte les contraintes spécifiques des apprenants (niveau d'alphabétisation, disponibilité temporelle, mobilité géographique) et les ressources disponibles localement. Ce cadre méthodologique constitue ainsi un guide opérationnel pour les formateurs et les gestionnaires du programme, tout en offrant la flexibilité nécessaire pour adapter les interventions aux réalités changeantes du terrain.

6.1. Approche pédagogique

Cette sous-section fondamentale définit les principes philosophiques, théoriques et méthodologiques qui structurent l'ensemble du dispositif d'apprentissage et orientent les choix didactiques du programme. L'approche pédagogique présentée constitue le socle conceptuel sur lequel repose l'architecture formative globale, déterminant la nature des interactions entre formateurs et apprenants, les modalités de transmission et de construction des savoirs, et les processus d'acquisition et d'évaluation des compétences. Cette conception andragogique s'inscrit dans le courant du socioconstructivisme appliqué à la formation professionnelle des adultes en milieu rural, enrichi par les apports des pédagogies actives et de l'apprentissage expérientiel particulièrement adaptés au contexte africain. Le modèle pédagogique adopté se caractérise par sept principes directeurs complémentaires qui forment un écosystème d'apprentissage cohérent : la centralité de l'apprenant comme acteur principal de son propre développement professionnel, l'alternance structurée entre théorie et pratique avec une prédominance des activités expérientielles, la valorisation systématique des savoirs endogènes et des connaissances préexistantes des participants, l'adaptation aux réalités socioculturelles spécifiques des communautés ciblées, la progressivité pédagogique respectant les étapes cognitives d'acquisition des compétences, la différenciation des approches en fonction de la diversité des profils d'apprenants, et l'accompagnement individualisé des projets professionnels. Cette approche holistique vise à dépasser le simple transfert de techniques pour favoriser le développement d'une véritable autonomie professionnelle, permettant aux participants de continuer à apprendre et à innover au-delà du cadre formatif initial, tout en s'inscrivant dans des dynamiques collectives d'entraide et de partage d'expériences essentielles à la résilience des exploitations agricoles familiales camerounaises.

6.2. Méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques utilisées sont diversifiées pour maintenir l'intérêt des apprenants et répondre aux différents styles d'apprentissage. Elles comprennent :

6.2.1. Formation en alternance

- Alternance entre sessions en centre de formation et périodes en exploitation
- Application immédiate des connaissances acquises dans le contexte réel
- Retour d'expérience et analyse des pratiques lors des sessions suivantes
- Accompagnement individualisé sur le terrain.

6.2.2. Apprentissage par la pratique

- Démonstrations techniques par les formateurs
- Travaux pratiques en situation réelle
- Ateliers de fabrication d'équipements et d'intrants
- Chantiers collectifs sur les exploitations des participants.

6.2.3. Visites d'exploitations modèles et mise en stage

- Immersion dans des fermes agroécologiques fonctionnelles
- Échanges directs avec des producteurs expérimentés
- Analyse comparative de différents systèmes de production
- Identification des bonnes pratiques adaptables.

6.2.4. Expérimentations en conditions réelles

- Mise en place d'essais à petite échelle
- Suivi et évaluation collective des résultats
- Documentation des processus et conclusions
- Adaptation des techniques en fonction des résultats.

6.2.5. Méthodes participatives

- Discussions de groupe et brainstorming
- Jeux de rôle et simulations
- Résolution collective de problèmes
- Auto-évaluation et évaluation par les pairs.

6.3. Ressources pédagogiques

Les ressources pédagogiques sont adaptées au contexte local et aux caractéristiques des apprenants. Elles sont conçues pour être accessibles, pratiques et durables.

6.3.1. Supports écrits

- Manuels techniques illustrés en français et langues locales
- Fiches techniques simplifiées sur des thèmes spécifiques
- Cahiers d'exercices et guides pratiques

- Posters et affiches pédagogiques.

6.3.2. Supports audiovisuels

- Vidéos pédagogiques adaptées au contexte local
- Photothèque des races, maladies et bonnes pratiques
- Enregistrements sonores pour les apprenants non alphabétisés
- Applications mobiles simples pour l'apprentissage.

6.3.3. Outils pratiques

- Modèles réduits d'installations avicoles
- Échantillons de matériaux et d'équipements
- Collection de plantes médicinales et fourragères
- Kits d'analyse simplifiés (eau, sol, aliments).

6.3.4. Ressources numériques

- Plateforme d'apprentissage accessible hors ligne
- Groupe WhatsApp pour le suivi et les échanges
- Bibliothèque numérique sur clés USB
- Base de données sur les races locales et pratiques agroécologiques.

6.4. Modalités d'évaluation

L'évaluation est conçue comme un processus continu et formatif, visant à accompagner la progression des apprenants plutôt qu'à simplement valider des acquis. Elle combine plusieurs approches :

6.4.1. Évaluation diagnostique

- Entretien initial pour identifier les connaissances et expériences préalables
- Évaluation des attentes et besoins spécifiques
- Cartographie des compétences du groupe
- Adaptation du programme en fonction des résultats.

6.4.2. Évaluation formative

- Quiz et exercices pratiques réguliers
- Retours personnalisés sur les activités
- Auto-évaluation guidée
- Suivi individualisé des progrès.

6.4.3. Évaluation sommative

- Épreuves pratiques en situation réelle
- Présentation et défense du projet personnel
- Évaluation des compétences techniques et transversales
- Validation modulaire permettant des parcours flexibles.

6.4.4. Évaluation par les pairs

- Sessions d'évaluation croisée entre apprenants
- Feedback constructif sur les projets
- Visites d'échange entre exploitations
- Valorisation des compétences d'observation et d'analyse.

6.5. Modalités de certification

La certification des compétences acquises se fait selon un processus rigoureux qui valorise principalement les capacités pratiques et l'autonomie des apprenants.

6.5.1. Certification modulaire

- Possibilité de valider les modules séparément
- Attestation de compétences pour chaque module réussi
- Accumulation progressive des certificats
- Reconnaissance des acquis antérieurs.

6.5.2. Certification complète

- Obtention du Certificat de Qualification Professionnelle après validation de tous les modules
- Critère CQP complet : capacité à lire et écrire
- Niveau et modalités de certification à clarifier avec MINEFOP : DQP ET CQP
- Soutenance d'un projet professionnel devant un jury mixte
- Possibilité de mentions spéciales (excellence technique, innovation, etc.)
- Cérémonie officielle de remise des certificats.

6.5.3. Reconnaissance et validation

- Certification délivrée conjointement par la CNOPCAM et ses partenaires
- Démarche en cours pour la reconnaissance par le Ministère de l'Élevage
- Enregistrement des certifiés dans une base de données nationale
- Valorisation auprès des projets et programmes de développement.

7. ORGANISATION DE LA FORMATION

Cette section pragmatique présente les modalités opérationnelles et logistiques qui encadreront le déploiement effectif du programme de formation sur le terrain. Elle traduit concrètement les orientations pédagogiques en un dispositif organisationnel réaliste et fonctionnel, adapté aux contraintes et opportunités du contexte rural camerounais. L'organisation proposée résulte d'une analyse approfondie des facteurs critiques de succès pour une formation professionnelle en milieu rural, intégrant considérations temporelles, spatiales et sociales dans une perspective d'efficacité et d'inclusivité. L'architecture organisationnelle s'articule autour de trois dimensions opérationnelles interdépendantes qui structurent les conditions matérielles de l'apprentissage : la temporalité de la formation (durée, rythme, calendrier) calibrée pour répondre aux cycles agricoles et aux disponibilités des producteurs ruraux, la spatialisation des activités formatives (lieux, infrastructures, déploiement territorial) conçue pour maximiser l'accessibilité et l'ancrage local, et la dynamique sociale de l'apprentissage (constitution et organisation des groupes) pensée pour favoriser les échanges et l'entraide entre apprenants. Cette organisation intègre systématiquement des principes d'adaptabilité et de flexibilité, reconnaissant la diversité des contextes d'intervention dans les régions ciblées et la nécessité d'ajustements en fonction des réalités locales. Elle prend en compte les contraintes spécifiques du public cible (obligations familiales et professionnelles, distances géographiques, ressources économiques limitées) tout en maximisant l'utilisation efficiente des ressources disponibles pour le programme. Ce cadre organisationnel constitue ainsi une feuille de route opérationnelle pour les gestionnaires et coordonnateurs de la formation, définissant les paramètres logistiques essentiels tout en préservant des marges d'adaptation aux circonstances particulières de chaque site d'intervention et aux profils spécifiques des différentes cohortes d'apprenants.

7.1. Durée et calendrier

La formation complète s'étend sur une période de 6 mois, avec une organisation adaptée au rythme des activités agricoles et aux contraintes des producteurs.

7.1.1. Formation complète

- **Rythme** : 3 jours/semaine sur 25 semaines. Calendrier saisonnier selon activités agricoles.
- **Durée totale** : 450 heures réparties sur 6 mois
- **Répartition** : 142h de théorie (30%) et 331h de pratique (70%) - Approche Champ-École Paysan
- **Rythme hebdomadaire** : 3 jours de formation par semaine (18 heures)
- **Périodes d'application** : Alternance avec des périodes de 2-3 semaines d'application sur l'exploitation.

7.1.2. Formation modulaire

Pour les personnes ne pouvant pas suivre la formation complète, une approche modulaire est proposée :

- **Modules courts** : Sessions de 3 à 5 jours (25-40 heures)
- **Répartition annuelle** : Organisation des modules en fonction du calendrier agricole
- **Parcours personnalisés** : Possibilité de combiner les modules selon les besoins
- **Certification progressive** : Accumulation de crédits vers la certification complète

7.1.3. Adaptation saisonnière

Le calendrier de formation est aligné sur les cycles agricoles et avicoles :

- Modules pratiques de reproduction pendant la saison sèche
- Formation sur la gestion sanitaire avant la saison des pluies
- Sessions sur l'alimentation pendant les périodes de récolte
- Adaptation aux spécificités climatiques de chaque région.

7.2. Lieux de formation

La formation est déployée de manière décentralisée pour favoriser l'accessibilité et l'ancrage dans les réalités locales.

7.2.1. Centres de formation principaux

- Centre de formation de la CNOPCAM à Ngaoundéré (Adamaoua)
- Centre de formation de la CNOPCAM à Yaoundé (Centre)
- Équipements complets pour les sessions théoriques et pratiques
- Hébergement possible pour les participants éloignés.

7.2.2. Antennes locales

- Sites de formation secondaires dans les bassins de production
- Collaboration avec les organisations paysannes locales
- Équipements de base et ressources pédagogiques mobiles
- Accessibilité pour les communautés rurales éloignées.

7.2.3. Fermes pédagogiques

- Réseau de fermes pilotes du PRAEEPOUL
- Installations complètes représentatives de différents modèles
- Démonstration de pratiques agroécologiques fonctionnelles
- Animation par des producteurs-formateurs expérimentés.

7.2.4. Formations itinérantes

- Rotation entre les centres de formation
- Sessions de formation organisées directement dans les villages
- Utilisation des installations communautaires existantes
- Adaptation aux contraintes logistiques des zones enclavées
- Renforcement des dynamiques communautaires locales.

7.3. Organisation des groupes

L'organisation des groupes d'apprenants est conçue pour favoriser les échanges, l'entraide et un suivi personnalisé.

7.3.1. Taille des groupes

- Groupes de 15 à 20 participants pour les sessions théoriques
- Sous-groupes de 5 à 8 personnes pour les travaux pratiques
- Équilibre entre hommes et femmes dans chaque groupe
- Mixité des niveaux d'expérience pour favoriser l'entraide.

7.3.2. Constitution des groupes

- Regroupement par zone géographique pour faciliter les déplacements
- Prise en compte des affinités linguistiques et culturelles
- Équilibre entre participants individuels et membres d'organisations
- Intégration des couples d'exploitants lorsque pertinent.

7.3.3. Dynamique de groupe

- Constitution de groupes stables pour toute la durée de la formation
- Désignation tournante de responsables de groupe
- Organisation d'activités de cohésion d'équipe
- Mise en place de systèmes d'entraide et de parrainage.
- Services de garderie pour les mères d'enfants en bas âge
- Adaptation des horaires aux contraintes domestiques
- Outil de profilage des apprenants intégrant le genre.

8. PROFIL DES FORMATEURS

Cette section déterminante définit les caractéristiques professionnelles, techniques et pédagogiques requises pour les intervenants qui auront la responsabilité de dispenser et d'animer cette formation. Elle établit un référentiel de compétences formateur qui constitue la garantie humaine de la qualité et de l'efficacité du dispositif de formation. Les profils décrits résultent d'une analyse systémique des exigences pédagogiques et techniques du programme, mettant en correspondance les domaines de compétences à transmettre et les qualifications nécessaires pour assurer cette transmission dans le contexte spécifique de l'aviculture agroécologique camerounaise. L'architecture du référentiel formateur s'articule autour de cinq catégories d'intervenants complémentaires, formant une équipe pédagogique pluridisciplinaire capable de couvrir l'ensemble du spectre des compétences visées : les formateurs techniques en aviculture maîtrisant les aspects zootechniques et productifs, les formateurs spécialisés en agroécologie apportant l'expertise sur les approches systémiques et écologiques, les formateurs en santé animale garantissant la dimension préventive et curative, les formateurs en transformation et commercialisation assurant les aspects post-production et valorisation économique, et les experts paysans formateurs incarnant l'ancrage dans les réalités locales et les savoirs traditionnels. Pour chaque catégorie, le référentiel précise les qualifications académiques, l'expérience professionnelle, les compétences techniques spécifiques et les aptitudes pédagogiques requises, ainsi que les responsabilités particulières dans le dispositif de formation. Cette définition multicritère des profils intègre systématiquement une double exigence d'expertise technique dans le domaine enseigné et de compétence andragogique pour la transmission efficace aux adultes en contexte professionnel. Elle valorise à la fois les savoirs académiques et l'expérience pratique, les certifications formelles et les compétences démontrées sur le terrain, dans une perspective de complémentarité entre différents types de formateurs et de valorisation des savoirs endogènes.

La qualité de la formation repose en grande partie sur la compétence et l'expérience des formateurs. Une équipe pluridisciplinaire est constituée pour couvrir l'ensemble des domaines abordés.

8.1. Formateurs techniques en aviculture

Cette sous-section caractérise le profil des intervenants spécialisés dans les aspects zootechniques et productifs de l'aviculture, qui constitueront le noyau principal de l'équipe pédagogique. Ces formateurs représentent la pierre angulaire du dispositif formatif, devant maîtriser l'ensemble des techniques d'élevage avicole dans une perspective agroécologique et être capables de les transmettre efficacement dans le contexte camerounais. Le profil défini conjugue trois dimensions essentielles : une formation académique solide dans le domaine des productions animales attestant d'une maîtrise des fondements scientifiques, une expérience professionnelle significative en aviculture incluant obligatoirement une pratique des méthodes agroécologiques, et des compétences pédagogiques avérées pour la formation d'adultes en milieu rural. La combinaison de ces exigences vise à garantir que ces formateurs puissent non seulement démontrer les pratiques appropriées, mais également en expliquer les principes sous-jacents et les adapter aux différents contextes d'application. Dans le dispositif formatif, ces professionnels assumeront des responsabilités étendues couvrant l'animation des modules techniques centraux, la démonstration des pratiques d'élevage, l'évaluation des compétences techniques des apprenants, l'adaptation des contenus aux réalités locales et la veille technique assurant l'actualisation des connaissances transmises. Le recrutement et la préparation de ces formateurs constitueront donc un facteur critique de succès pour l'ensemble du programme,

nécessitant une attention particulière aux critères de sélection définis et potentiellement une formation complémentaire pour renforcer leurs compétences pédagogiques.

8.1.1. Qualifications requises

- **Formation académique** : Diplôme en production animale, zootechnie ou domaine connexe (minimum Bac+2) ;
- **Expérience professionnelle** : Minimum 5 ans dans l'aviculture, dont au moins 2 ans en production agroécologique ;
- **Compétences techniques** : Maîtrise des systèmes d'élevage de volailles locales en milieu tropical ;
- **Compétences pédagogiques** : Formation en andragogie ou expérience significative en formation d'adultes.

8.1.2. Responsabilités spécifiques

- Animation des modules techniques d'élevage,
- Démonstrations pratiques et supervision des travaux pratiques,
- Évaluation des compétences techniques des apprenants,
- Adaptation des contenus aux réalités locales,
- Veille technique et mise à jour des connaissances.

8.2. Formateurs spécialisés en agroécologie

Cette sous-section définit le profil des intervenants experts dans les principes, méthodes et applications de l'agroécologie, qui apporteront la dimension systémique et écologique essentielle au programme. Ces formateurs jouent un rôle fondamental dans la transmission de l'approche holistique qui caractérise ce référentiel, transcendant la simple production avicole pour l'inscrire dans une perspective d'agriculture régénératrice et de durabilité environnementale. Le profil établi intègre trois composantes déterminantes : une spécialisation académique ou professionnelle attestée en agroécologie, agroforesterie ou agriculture biologique garantissant la maîtrise conceptuelle du domaine, une expérience pratique substantielle dans la conception et la mise en œuvre de projets agroécologiques démontrant la capacité d'application concrète de ces principes, et une connaissance approfondie des écosystèmes locaux et des pratiques traditionnelles camerounaises assurant la pertinence contextuelle des enseignements. Ces formateurs doivent également posséder une expertise en méthodes participatives d'apprentissage, particulièrement adaptées à la co-construction des savoirs agroécologiques. Leurs responsabilités spécifiques dans le dispositif formatif comprendront l'animation des modules fondamentaux sur les principes agroécologiques, l'accompagnement des apprenants dans la conception de systèmes intégrés, l'évaluation de la durabilité des projets, le développement de supports pédagogiques spécifiques et l'animation des activités de recherche-action participative. La sélection de ces formateurs nécessitera une attention particulière à leur capacité de traduire des concepts écologiques complexes en applications pratiques accessibles aux producteurs ruraux, tout en valorisant les savoirs traditionnels et les innovations paysannes.

8.2.1. Qualifications requises

- **Formation académique** : Spécialisation en agroécologie, agroforesterie ou agriculture biologique ;
- **Expérience professionnelle** : Minimum 3 ans dans la mise en œuvre de projets agroécologiques ;
- **Compétences spécifiques** : Connaissance approfondie des écosystèmes locaux et des pratiques traditionnelles ;
- **Compétences pédagogiques** : Expérience en formation participative et pédagogie. Active.

8.2.2. Responsabilités spécifiques

- Animation des modules sur les fondements agroécologiques,
- Accompagnement de la conception des systèmes intégrés,
- Évaluation de la durabilité des projets des participants,
- Développement de supports pédagogiques sur l'agroécologie,
- Animation de la recherche-action participative.

8.3. Formateurs en santé animale

Cette sous-section caractérise le profil des intervenants spécialisés dans les aspects sanitaires de l'aviculture, dont l'expertise est cruciale pour l'approche préventive et naturelle de la santé animale promue par le référentiel. Ces formateurs incarnent la dimension fondamentale du bien-être animal et de la biosécurité dans les systèmes agroécologiques, où la prévention et les méthodes alternatives de traitement priment sur les interventions médicamenteuses conventionnelles. Le profil défini repose sur trois piliers complémentaires : une formation académique en santé animale (vétérinaire, para-vétérinaire ou technicien spécialisé) attestant de la maîtrise des connaissances scientifiques fondamentales, une expérience pratique significative en aviculture garantissant la compréhension des particularités sanitaires de cette production, et une connaissance approfondie des approches alternatives de santé incluant phytothérapie, ethno-vétérinaire et médecines naturelles. Cette combinaison unique de compétences conventionnelles et alternatives permet d'assurer une approche équilibrée, scientifiquement fondée mais ouverte aux savoirs traditionnels et aux solutions naturelles adaptées au contexte local. Dans le dispositif formatif, ces spécialistes assumeront des responsabilités spécifiques incluant l'animation des modules sur la santé et le bien-être animal, les démonstrations pratiques de diagnostic et de soins, la supervision de la préparation de remèdes naturels, la liaison avec les services vétérinaires officiels et la veille sanitaire pour alerter sur les risques émergents. Le recrutement de ces formateurs représente un défi particulier en raison de la nécessité de trouver des professionnels de santé animale ouverts aux approches alternatives tout en maintenant une rigueur scientifique, ce qui pourrait nécessiter des formations complémentaires spécifiques pour les candidats disposant d'une formation conventionnelle.

8.3.1. Qualifications requises

- **Formation académique** : Vétérinaire, para-vétérinaire ou technicien spécialisé en santé animale ;
- **Expérience professionnelle** : Minimum 3 ans en santé avicole ;

- **Compétences spécifiques** : Connaissance des médecines alternatives et de la pharmacopée locale camerounaise ;
- **Formation complémentaire** : Expérience en médecines naturelles et prévention.

8.3.2. Responsabilités spécifiques

- Animation des modules sur la santé et le bien-être animal,
- Démonstrations pratiques de diagnostic et de soins,
- Supervision de la préparation de remèdes naturels,
- Liaison avec les services vétérinaires officiels,
- Veille sanitaire et alerte sur les risques émergents.

8.4. Formateurs en transformation et commercialisation

Cette sous-section définit le profil des intervenants spécialisés dans les aspects post-production et valorisation économique des produits avicoles, composante essentielle pour assurer la viabilité économique des exploitations. Ces formateurs représentent l'interface entre la production et le marché, apportant l'expertise nécessaire pour transformer les compétences techniques des éleveurs en opportunités économiques concrètes et durables. Le profil établi s'articule autour de trois axes complémentaires : une formation académique en agroalimentaire, marketing ou gestion commerciale garantissant la maîtrise des concepts et méthodes de valorisation des produits, une expérience professionnelle substantielle dans la filière avicole ou agroalimentaire assurant la compréhension pratique des enjeux spécifiques à ces produits, et une connaissance approfondie des réalités des marchés locaux et des préférences des consommateurs camerounais permettant une adaptation des stratégies au contexte régional. Ces formateurs doivent également posséder des compétences en techniques de transformation adaptées aux conditions rurales et aux pratiques agroécologiques, ainsi qu'une certification ou expertise en sécurité alimentaire pour garantir la qualité sanitaire des produits transformés. Leurs responsabilités distinctives dans le dispositif formatif engloberont l'animation des modules sur la transformation et la commercialisation, les démonstrations techniques des procédés de transformation, l'accompagnement des apprenants dans l'élaboration de leurs stratégies commerciales, l'organisation de visites et rencontres avec les acteurs de la filière, et la veille sur l'évolution des marchés et de la demande. La sélection de ces formateurs devra particulièrement valoriser leur capacité à proposer des solutions de transformation et de commercialisation adaptées aux contraintes du milieu rural camerounais tout en respectant les principes agroécologiques et les standards de qualité requis.

8.4.1. Qualifications requises

- **Formation académique** : Formation en agroalimentaire, marketing ou gestion commerciale
- **Expérience professionnelle** : Minimum 3 ans dans la filière avicole ou agroalimentaire
- **Compétences spécifiques** : Connaissance des marchés locaux et techniques de transformation
- **Formation complémentaire** : Certification en sécurité alimentaire ou qualité

8.4.2. Responsabilités spécifiques

- Animation des modules sur la transformation et la commercialisation
- Démonstrations des techniques de transformation

- Accompagnement des stratégies commerciales
- Organisation de visites de marchés et rencontres avec les acteurs de la filière
- Veille sur l'évolution des marchés et de la demande.

8.5. Experts en suivi-évaluation

Cette sous-section définit le profil des intervenants spécialisés dans le suivi-évaluation du dispositif de formation, composante essentielle pour garantir la qualité, mesurer l'impact et permettre l'amélioration continue du programme. Ces experts représentent une fonction transversale au sein de l'équipe pédagogique, apportant l'expertise nécessaire pour objectiver les résultats de la formation et accompagner les apprenants durant leurs périodes d'application en exploitation. Le profil établi s'articule autour de trois axes complémentaires : une formation académique en suivi-évaluation, statistiques ou gestion de projets garantissant la maîtrise des méthodes et outils d'évaluation, une expérience professionnelle substantielle dans l'évaluation de programmes de formation ou de projets agricoles assurant la compréhension des enjeux spécifiques au secteur, et une connaissance approfondie des approches participatives et des réalités du monde rural camerounais permettant une adaptation des méthodes au contexte local. Ces experts doivent également posséder des compétences en collecte et analyse de données qualitatives et quantitatives, ainsi qu'une maîtrise des outils numériques de suivi adaptés aux conditions de terrain. Leurs responsabilités distinctives dans le dispositif formatif engloberont la conception des outils d'évaluation (diagnostique, formative, sommative et par les pairs), l'accompagnement des apprenants et des formateurs durant les périodes d'application, le suivi des indicateurs de performance du programme, l'évaluation de l'impact post-formation sur les exploitations et les communautés, et la formulation de recommandations pour l'amélioration continue du dispositif. La sélection de ces experts devra particulièrement valoriser leur capacité à développer des approches d'évaluation participatives et adaptées au contexte rural, intégrant les dimensions genre et inclusion sociale dans l'analyse des résultats.

8.5.1. Qualifications requises

- **Formation académique** : Diplôme universitaire en suivi-évaluation, statistiques, gestion de projets ou sciences sociales appliquées
- **Expérience professionnelle** : Minimum 5 ans dans l'évaluation de programmes de formation, projets agricoles ou de développement rural
- **Compétences spécifiques** : Maîtrise des méthodes de collecte et d'analyse de données qualitatives et quantitatives, connaissance des approches participatives
- **Compétences techniques** : Maîtrise des outils numériques de suivi (tableurs, logiciels de collecte mobile, bases de données)
- **Formation complémentaire** : Certification en évaluation de programmes ou en gestion axée sur les résultats (GAR)

8.5.2. Responsabilités spécifiques

- Conception et mise en place des outils d'évaluation (grilles d'observation, questionnaires, fiches de suivi) ;
- Accompagnement des apprenants durant les périodes d'application en exploitation ;

- Suivi des indicateurs de performance de la formation et production de rapports périodiques ;
- Évaluation de l'impact post-formation sur les pratiques, les revenus et le bien-être des bénéficiaires ;
- Formulation de recommandations pour l'amélioration continue du dispositif et capitalisation des acquis.

8.6. Experts paysans formateurs

Cette sous-section caractérise le profil des intervenants issus du monde agricole local, dont l'intégration dans l'équipe pédagogique est fondamentale pour ancrer la formation dans les réalités du terrain et valoriser les savoirs endogènes. Ces formateurs paysans incarnent la dimension expérientielle et culturelle du programme, établissant un pont essentiel entre les connaissances techniques formalisées et les pratiques traditionnelles éprouvées dans le contexte spécifique des régions d'intervention. Le profil défini repose sur quatre critères distinctifs : une expérience pratique extensive et réussie dans l'élevage traditionnel de volailles locales attestant d'une maîtrise empirique approfondie, une reconnaissance par la communauté comme référent technique confirmant la validité sociale de cette expertise, des résultats tangibles et observables dans la gestion d'un élevage agroécologique démontrant la pertinence des pratiques promues, et des aptitudes naturelles à la communication et à la transmission de savoirs garantissant l'efficacité pédagogique. Contrairement aux autres catégories de formateurs, l'accent est mis ici sur les compétences démontrées en situation réelle plutôt que sur les qualifications académiques, reconnaissant la valeur des savoirs construits par l'expérience et la tradition. Dans le dispositif formatif, ces experts paysans assumeront des rôles spécifiques et complémentaires : partage des savoirs traditionnels et pratiques éprouvées localement, co-animation des sessions pratiques aux côtés des formateurs techniques, témoignages sur les réussites et difficultés rencontrées, mentorat des participants dans leur communauté d'origine, et validation contextuelle des adaptations proposées pour les techniques enseignées. L'identification et la mobilisation de ces formateurs paysans nécessiteront une approche particulière, basée sur la reconnaissance communautaire et l'observation des pratiques, complétée par une formation spécifique à la transmission structurée de savoirs pour renforcer leur efficacité pédagogique.

8.6.1. Qualifications requises

- **Expérience pratique** : Minimum 10 ans dans l'élevage de volailles locales ;
- **Reconnaissance** : Statut de référent technique reconnu par la communauté ;
- **Résultats** : Succès démontrés dans la gestion d'un élevage agroécologique ;
- **Aptitudes pédagogiques** : Capacité à transmettre et à communiquer clairement ;
- **Formation complémentaire** : Formation en transmission de savoirs ou animation.

8.6.2. Responsabilités spécifiques

- Partage des savoirs traditionnels et pratiques éprouvées,
- Co-animation des sessions pratiques avec les formateurs techniques,
- Témoignages sur les réussites et difficultés rencontrées,
- Mentorat des participants dans leur communauté,
- Validation des adaptations locales des techniques proposées,

9. ÉQUIPEMENTS ET RESSOURCES MATÉRIELLES

La qualité de la formation repose également sur la disponibilité d'équipements et de ressources matérielles adaptés. Un investissement spécifique est réalisé pour garantir des conditions d'apprentissage optimales.

9.1. Infrastructures de formation

Cette section détaille l'ensemble des installations physiques nécessaires à la mise en œuvre efficiente du programme de formation dans ses dimensions théoriques et pratiques. Ces infrastructures constituent le cadre spatial et technique dans lequel se déploient les activités pédagogiques, conditionnant ainsi directement la qualité de l'apprentissage et l'acquisition des compétences visées. Le dispositif infrastructurel s'articule autour de cinq composantes complémentaires, conçues selon des normes ergonomiques et fonctionnelles adaptées au contexte camerounais : les salles de formation modulables pour les enseignements théoriques et les travaux de groupe, les fermes pédagogiques servant de plateformes de démonstration et d'expérimentation, les laboratoires simplifiés permettant les analyses et diagnostics de base, les ateliers de fabrication équipés pour la production d'intrants et d'équipements, et les unités de transformation illustrant les techniques de valorisation des produits avicoles. Ces infrastructures ont été dimensionnées selon une analyse des besoins pédagogiques (ratio espace/apprenant, flux de circulation, séquençage des activités) et des contraintes contextuelles (disponibilité foncière, accessibilité, sécurité, conditions climatiques). Leur conception intègre des principes de durabilité environnementale et d'adaptabilité aux évolutions des méthodes pédagogiques, tout en privilégiant l'utilisation de matériaux locaux et de techniques de construction accessibles, cohérentes avec l'approche agroécologique promue par le programme.

9.1.1. Salles de formation

- Salles équipées pour accueillir 20-25 personnes
- Aménagement modulable selon les activités pédagogiques
- Équipement audiovisuel (projecteur, écran, système audio)
- Tableaux et supports d'affichage
- Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

9.1.2. Fermes pédagogiques

- Modèles diversifiés d'installations avicoles agroécologiques
- Parcelles de démonstration pour les cultures fourragères
- Espaces pour les travaux pratiques en groupes
- Unités fonctionnelles représentatives des différents contextes

9.1.3. Laboratoire simplifié

- Équipement de base pour analyses d'aliments
- Matériel pour diagnostics parasitologiques simples
- Microscopes et loupes binoculaires
- Kits d'analyse de sol et d'eau.

9.1.4. Atelier de fabrication

- Espace équipé pour la fabrication d'aliments
- Outils pour la construction de petits équipements
- Zone de stockage des matériaux et intrants
- Aire de démonstration sécurisée.

9.1.5. Unité de transformation

- Espace aménagé pour l'abattage et la transformation
- Équipements de base respectant les normes d'hygiène
- Zone de conditionnement et d'emballage
- Espace de stockage et de conservation des produits.

9.2. Équipements techniques

Cette section présente le parc technologique et instrumental mobilisé pour permettre l'acquisition pratique des compétences techniques en aviculture agroécologique. Ces équipements constituent le support matériel essentiel à la pédagogie expérientielle qui caractérise ce programme de formation, favorisant l'apprentissage par la manipulation, l'observation et l'expérimentation directe. L'inventaire technique est structuré en cinq catégories fonctionnelles correspondant aux principaux domaines de compétence à développer : les équipements d'élevage qui illustrent la diversité des systèmes et installations avicoles adaptés au contexte local, les équipements pour l'alimentation qui démontrent les différentes méthodes de préparation et de gestion des aliments, les équipements de santé animale permettant la prévention et les soins de base, les équipements de transformation qui couvrent l'ensemble de la chaîne de valorisation des produits, et les équipements pédagogiques facilitant la documentation et la diffusion des connaissances. La sélection de ces équipements résulte d'une analyse multicritère intégrant des paramètres techniques (fonctionnalité, fiabilité, durabilité), économiques (coût d'acquisition et de maintenance, rapport qualité-prix), pédagogiques (pertinence pour l'apprentissage, facilité d'utilisation) et contextuels (adaptation aux conditions locales, disponibilité des pièces de rechange). Une attention particulière a été portée à l'inclusion d'équipements représentatifs de différents niveaux technologiques, du plus simple au plus avancé, afin de préparer les apprenants à une gamme diversifiée de contextes d'application, tout en privilégiant les technologies appropriées, économiquement accessibles et écologiquement responsables.

9.2.1. Équipements d'élevage

- Différents modèles de poulaillers adaptés au contexte local
- Systèmes d'abreuvement et d'alimentation variés
- Incubateurs artificiels traditionnels et améliorés
- Équipements d'élevage des poussins (éleveuses, parquets)
- Dispositifs de contention et de manipulation des volailles.

9.2.2. Équipements pour l'alimentation

- Broyeurs et concasseurs manuels et motorisés
- Mélangeurs d'aliments de différentes capacités
- Balances de précision pour la formulation

- Séchoirs solaires pour la conservation des aliments
- Matériel de jardinage pour les cultures fourragères.

9.2.3. Équipements de santé animale

- Trousses vétérinaires de base
- Matériel de préparation des remèdes naturels
- Équipements de diagnostic simplifié
- Matériel de désinfection et nettoyage
- Mannequins pour les démonstrations de soins.

9.2.4. Équipements de transformation

- Matériel d'abattage (cônes de saignée, bacs d'échaudage, plumeuse manuelle ou mécanique, tables d'éviscération)
- Équipements de découpe et conditionnement (billots, couteaux professionnels, balance, soudeuse de sachets, machine sous vide)
- Dispositifs de conservation (réfrigérateur, congélateur, glacières isothermes, claies de séchage, thermomètres à sonde)
- Installations de fumage et séchage (fumoir traditionnel amélioré, fumoir à combustion indirecte, séchoir solaire)
- Matériel d'hygiène et contrôle qualité (lave-mains, stérilisateur de couteaux, équipements de protection individuelle, kits de contrôle).

9.2.5. Équipements pédagogiques

- Ordinateurs et tablettes pour l'apprentissage numérique
- Imprimantes pour la production de supports
- Appareils photo/vidéo pour la documentation
- Équipement de projection mobile pour les formations délocalisées
- Bibliothèque technique sur l'aviculture et l'agroécologie.

9.3. Ressources biologiques

Cette section identifie et caractérise le capital biologique vivant mobilisé comme support pédagogique et matériel génétique pour la formation. Ces ressources biologiques représentent la dimension vivante et évolutive des moyens pédagogiques, illustrant concrètement la biodiversité fonctionnelle au cœur de l'approche agroécologique. Le patrimoine biologique est organisé en trois catégories interdépendantes formant un écosystème pédagogique cohérent : le cheptel pédagogique qui constitue un conservatoire dynamique de la diversité génétique avicole locale, les ressources végétales qui démontrent la diversité des espèces utiles à l'alimentation et à la santé des volailles, et les ressources microbiologiques qui illustrent le rôle fondamental des micro-organismes dans les processus agroécologiques. La constitution de ce capital biologique résulte d'un travail méthodique de prospection, de caractérisation et de sélection visant à représenter la diversité des écotypes locaux et des ressources phytogénétiques des régions cibles, tout en assurant leur complémentarité fonctionnelle dans une perspective systémique. Ces ressources sont gérées selon des protocoles rigoureux de conservation, de régénération et de multiplication, garantissant leur pérennité et leur intégrité génétique tout au long du programme. Elles servent simultanément de supports d'apprentissage, d'objets d'étude pour les activités de recherche-action, et de réservoirs pour la diffusion de matériel génétique

de qualité auprès des communautés locales, contribuant ainsi à la préservation in situ de la biodiversité domestique et cultivée dans une logique de souveraineté semencière et alimentaire.

9.3.1. Cheptel pédagogique

- Collection de races locales de volailles
- Échantillons des différents écotypes régionaux
- Sujets à différents stades de développement
- Animaux pour les démonstrations pratiques
- Lignées conservatoires des races menacées.
-

9.3.2. Ressources végétales

- Banque de semences fourragères adaptées
- Collection de plantes médicinales locales
- Parcelles de démonstration de cultures associées
- Pépinière d'arbres fourragers et fruitiers
- Jardins modèles pour l'alimentation des volailles.

9.3.3. Ressources microbiologiques

- Collection de ferments lactiques locaux
- Souches de micro-organismes bénéfiques pour le compostage
- Préparations probiotiques pour la santé digestive
- Cultures starter pour la transformation des produits
- Support pour la fabrication de bio-intrants.

10.PARTENARIATS ET COLLABORATIONS

La réussite de ce programme de formation repose sur un réseau solide de partenariats et de collaborations, mobilisant différents types d'acteurs.

10.1. Partenaires techniques et scientifiques

Cette section présente l'écosystème des institutions et organisations qui apportent une expertise technique et scientifique au programme de formation. Ces partenariats stratégiques permettent de garantir la rigueur scientifique des contenus, leur actualisation régulière et leur ancrage dans les réalités locales. Le dispositif partenarial est structuré en trois catégories d'acteurs complémentaires : les institutions de recherche qui fournissent les bases scientifiques et les innovations méthodologiques, les services techniques de l'État qui assurent la conformité réglementaire et l'accès aux infrastructures publiques, et les organisations non gouvernementales qui enrichissent le programme par leur expérience de terrain et leurs approches participatives. Cette architecture partenariale a été conçue selon une logique de complémentarité et de synergie, permettant une mutualisation des ressources intellectuelles, techniques et logistiques, tout en créant des passerelles entre recherche fondamentale, vulgarisation agricole et pratiques de terrain. La formalisation de ces collaborations à travers des conventions spécifiques définit précisément les modalités d'intervention, les responsabilités respectives et les mécanismes de coordination, garantissant ainsi la durabilité et l'efficacité du réseau partenarial.

10.1.1. Institutions de recherche

- **Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD)**
 - Appui scientifique sur les races locales et les pratiques agroécologiques
 - Mise à disposition de données de recherche
 - Participation aux expérimentations du PRAEEPOUL
 - Accueil de stagiaires et visites pédagogiques.
- **Universités de Ngaoundéré et Yaoundé**
 - Collaboration sur les contenus pédagogiques
 - Participation des enseignants-chercheurs aux formations
 - Accès aux laboratoires et bibliothèques
 - Possibilités de stages pour les étudiants.

10.1.2. Services techniques de l'État

- **Services vétérinaires départementaux**
 - Appui sur les aspects sanitaires et réglementaires
 - Participation aux formations sur la santé animale
 - Suivi épidémiologique des élevages
 - Conseil sur les programmes de prophylaxie.
- **Services de vulgarisation agricole**
 - Relais local pour le recrutement des participants
 - Appui logistique pour les formations délocalisées
 - Suivi post-formation des éleveurs
 - Intégration dans les programmes de vulgarisation.

10.1.3. ONG et organisations internationales

- **ONG spécialisées en agroécologie**
 - Partage de méthodologies et d'outils pédagogiques
 - Co-animation de certains modules
 - Documentation des expériences réussies
 - Participation à l'évaluation du programme.
- **Agences de coopération internationale**
 - Appui financier et technique au programme
 - Partage d'expériences similaires dans d'autres pays
 - Mise en réseau avec des initiatives internationales
 - Valorisation des résultats à l'échelle internationale

10.2. Partenaires économiques

Cette section identifie et caractérise les acteurs de la sphère économique dont l'implication est essentielle pour assurer la viabilité et la pertinence du programme de formation dans son écosystème de marché. Ces partenariats économiques constituent l'interface entre la formation et le monde professionnel, facilitant l'insertion des apprenants dans les filières productives et commerciales. Le réseau est structuré autour de trois catégories d'opérateurs économiques intervenant à différents niveaux de la chaîne de valeur avicole locale : les organisations professionnelles qui jouent un rôle d'agrégation et de représentation collective des producteurs, les acteurs directs de la filière qui contribuent à l'opérationnalisation des connaissances acquises, et les structures financières qui facilitent l'accès aux ressources nécessaires pour la mise en œuvre des projets. Ces partenariats économiques sont articulés selon une logique de réciprocité, où chaque partie prenante identifie clairement les bénéfices de sa participation au programme : renforcement des capacités de leurs membres pour les organisations professionnelles, développement de marchés et amélioration de la qualité des produits pour les acteurs de la filière, et sécurisation des investissements pour les structures financières. Les modalités de collaboration sont formalisées par des accords-cadres et des conventions spécifiques, incluant des indicateurs de performance partagés et des mécanismes de suivi conjoints.

10.2.1. Organisations professionnelles

- **Groupeements de producteurs avicoles locaux**
 - Identification des besoins de formation
 - Mobilisation de leurs membres
 - Mise à disposition d'infrastructures pour la formation
 - Suivi collectif des apprenants après la formation.
- **Interprofessions et fédérations agricoles**
 - Reconnaissance des certifications délivrées
 - Intégration des formés dans les réseaux professionnels
 - Appui à la commercialisation des produits
 - Plaidoyer pour la reconnaissance du métier.

10.2.2. Acteurs de la filière

- **Fournisseurs d'intrants biologiques**
 - Démonstration de produits et techniques
 - Fourniture de matériels pour la formation
 - Offres préférentielles pour les producteurs formés
 - Développement de produits adaptés aux besoins identifiés.
- **Transformateurs et commerçants**
 - Participation aux modules sur la commercialisation
 - Définition des critères de qualité des produits
 - Mise en place de filières de commercialisation
 - Stages pratiques dans les unités de transformation.

10.2.3. Structures financières

- **Institutions de microfinance rurales**
 - Sensibilisation aux produits financiers adaptés
 - Conception de crédits spécifiques pour les participants
 - Formation sur la gestion financière et l'épargne
 - Accompagnement des dossiers de financement.
- **Fonds de développement agricole**
 - Appui financier aux projets d'installation
 - Subventions pour les équipements agroécologiques
 - Prise en charge partielle des coûts de formation
 - Financement des structures de formation.

10.3. Partenaires institutionnels

Cette section présente le cadre institutionnel et les relations établies avec les autorités publiques et organisations gouvernementales à différents échelons territoriaux. Ces partenariats institutionnels constituent le socle de légitimité du programme de formation et assurent son intégration harmonieuse dans les politiques publiques de développement rural et d'élevage. L'architecture institutionnelle repose sur trois niveaux complémentaires d'intervention : l'échelon ministériel central qui garantit la reconnaissance officielle et l'alignement avec les stratégies nationales, les collectivités territoriales qui assurent l'ancrage local et la mobilisation des ressources de proximité, et les projets et programmes de développement qui offrent des synergies opérationnelles et des opportunités de mise à l'échelle. Cette structuration multi-niveau permet d'assurer une cohérence verticale (entre politiques nationales et réalités locales) et horizontale (entre différents secteurs : élevage, agriculture, formation professionnelle). Les partenariats sont formalisés par des protocoles d'accord précisant les engagements réciproques, les mécanismes de coordination interinstitutionnelle et les procédures de suivi-évaluation partagé. Cette gouvernance collaborative constitue un facteur déterminant pour la durabilité institutionnelle du programme et sa capacité à mobiliser les ressources publiques nécessaires à son déploiement et à son institutionnalisation progressive dans le paysage de la formation professionnelle agricole au Cameroun.

10.3.1. Ministères et services centraux

- **Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales**
 - Reconnaissance officielle de la formation
 - Intégration dans les politiques nationales de développement
 - Appui à la diffusion des résultats
 - Participation au comité de pilotage du PRAEEPOUL.
- **Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural**
 - Coordination avec les programmes de développement agricole
 - Intégration de l'approche agroécologique
 - Valorisation des synergies agriculture-élevage
 - Accès aux services de vulgarisation

10.3.2. Collectivités territoriales

- **Communes rurales des zones d'intervention**
 - Mise à disposition de locaux et terrains
 - Mobilisation des populations locales
 - Intégration dans les plans de développement local
 - Appui logistique aux sessions de formation.
- **Conseils régionaux**
 - Inscription dans les stratégies de développement régional
 - Cofinancement des infrastructures de formation
 - Promotion de l'aviculture agroécologique comme filière prioritaire
 - Appui à la commercialisation des produits locaux.

10.3.3. Projets et programmes de développement

- **Projets de développement rural dans les régions ciblées**
 - Synergies dans les actions de formation
 - Mutualisation des ressources et équipements
 - Collaboration pour le suivi des producteurs
 - Harmonisation des approches méthodologiques.
- **Programmes nationaux pour la souveraineté alimentaire**
 - Intégration de la formation dans les programmes nationaux
 - Valorisation de l'aviculture locale comme levier de développement
 - Diffusion des résultats à l'échelle nationale
 - Mobilisation de ressources complémentaires.

11.SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION

Un dispositif complet de suivi et d'évaluation est mis en place pour garantir la qualité de la formation, mesurer son impact et l'améliorer continuellement.

11.1. Dispositif de suivi pendant la formation

Cette section présente le système de monitoring continu mis en place pour accompagner le déroulement de la formation et garantir l'atteinte des objectifs pédagogiques. Conçu selon une approche mixte combinant suivi individuel et collectif, ce dispositif permet d'identifier rapidement les écarts entre les résultats attendus et obtenus, facilitant ainsi une adaptation dynamique du processus formatif. La méthodologie de suivi s'appuie sur trois piliers complémentaires : un accompagnement personnalisé des apprenants prenant en compte leurs spécificités et leurs projets professionnels, une dimension collective favorisant l'intelligence collaborative et l'émulation entre participants, et des outils standardisés permettant une collecte systématique et objective des données. Ce triptyque assure une triangulation des informations recueillies et renforce la fiabilité du système d'alerte précoce. L'ensemble du dispositif vise non seulement à optimiser le taux de réussite des apprenants, mais également à constituer une base documentée pour l'amélioration continue du référentiel de formation. La fréquence des différentes activités de suivi a été calibrée pour garantir une réactivité optimale sans surcharger le processus pédagogique, avec une intensification des mécanismes de suivi lors des phases critiques du parcours de formation.

11.1.1. Suivi pédagogique individuel

- Entretiens individuels réguliers avec chaque apprenant
- Cahier de suivi personnalisé documentant les progrès
- Identification des difficultés et mise en place de soutiens adaptés
- Accompagnement dans l'élaboration du projet personnel.

11.1.2. Suivi collectif

- Réunions hebdomadaires de bilan avec le groupe
- Ajustement continu du programme selon les besoins identifiés
- Résolution collective des difficultés rencontrées
- Animation d'une dynamique d'entraide entre participants.

11.1.3. Outils de suivi

- Fiches de présence et de participation
- Grilles d'observation des séances pratiques
- Questionnaires de satisfaction après chaque module
- Journal de bord des formateurs.

11.2. Évaluation de l'impact post-formation

Cette section détaille le protocole méthodologique établi pour mesurer les effets transformatifs de la formation après sa conclusion formelle. Ce dispositif d'évaluation ex-post s'articule autour d'une approche longitudinale sur 24 mois, permettant d'observer l'évolution des pratiques et des performances des exploitations avicoles dans leur trajectoire de transition agroécologique.

Le cadre évaluatif adopte une perspective systémique, intégrant des indicateurs multidimensionnels (techniques, économiques, sociaux et environnementaux) et combinant des méthodes quantitatives et qualitatives de collecte de données. La stratégie d'évaluation repose sur quatre mécanismes complémentaires déployés selon une périodicité définie : un suivi de proximité par des visites de terrain, un accompagnement à distance utilisant les technologies de communication accessibles, un système de mentorat entre pairs favorisant les transferts d'expérience horizontaux, et des événements collectifs structurés facilitant la capitalisation et la diffusion des innovations. Cette architecture évaluative a été conçue pour maximiser le rapport coût-efficacité du suivi post-formation tout en garantissant la fiabilité et la représentativité des données collectées. Elle intègre également une dimension participative forte, impliquant les bénéficiaires dans le processus d'analyse et de réflexion, conformément aux principes de la recherche-action qui sous-tendent l'ensemble du PRAEPOUL.

11.2.1. Visites de suivi sur le terrain

- Visites trimestrielles des formateurs pendant un an
- Évaluation de l'application des pratiques enseignées
- Identification des adaptations et innovations
- Conseil personnalisé et résolution des problèmes rencontrés.

11.2.2. Suivi à distance

- Groupes WhatsApp par zone pour l'appui-conseil
- Réunions téléphoniques mensuelles avec les formés
- Collecte régulière de données sur les performances
- Alertes et conseils en fonction des saisons et défis.

11.2.3. Système de parrainage

- Mise en relation des nouveaux formés avec d'anciens participants
- Visites d'échange entre parrains et parrainés
- Rencontres périodiques des parrains pour harmoniser les approches
- Documentation des expériences d'accompagnement.

11.2.4. Journées d'échange d'expériences

- Organisation de rencontres semestrielles entre formés
- Présentation des réussites et difficultés
- Ateliers de résolution de problèmes communs
- Documentation et diffusion des bonnes pratiques identifiées.

11.3. Indicateurs de performance et d'impact

Cette section définit le cadre d'évaluation quantitative et qualitative permettant de mesurer rigoureusement l'efficacité et l'impact du programme de formation à différentes échelles temporelles. Les indicateurs proposés s'articulent autour de trois horizons temporels complémentaires : court terme (performance immédiate de la formation), moyen terme (impacts directs sur les systèmes de production des bénéficiaires dans les 1 à 2 ans) et long terme (effets structurels sur les exploitations, les communautés et les territoires dans un horizon de 3 à 5 ans). Ces indicateurs ont été sélectionnés selon des critères SMART (Spécifiques,

Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement définis) et s'inscrivent dans une approche systémique prenant en compte les dimensions techniques, économiques, sociales et environnementales de l'aviculture agroécologique. Les valeurs cibles associées à chaque indicateur ont été établies sur la base d'expériences comparables et d'une analyse réaliste du potentiel de développement de la filière dans les régions concernées. L'ensemble de ce dispositif d'évaluation constitue non seulement un outil de pilotage pour les gestionnaires du programme, mais également un instrument de valorisation des résultats auprès des partenaires techniques et financiers.

11.3.1. Indicateurs de performance de la formation

- **Taux de réussite** aux évaluations pratiques (objectif :>80%)
- **Taux d'assiduité** sur l'ensemble de la formation (objectif :>90%)
- **Niveau de satisfaction** des participants (objectif :>85% très satisfaits)
- **Taux d'abandon** (objectif :<10%)
- **Qualité des projets** d'installation ou d'amélioration présentés.

11.3.2. Indicateurs d'impact à moyen terme

- **Taux d'installation** ou d'amélioration post-formation (objectif :>60%)
- **Augmentation des performances techniques** des élevages (objectif : +30%)
- **Amélioration des revenus** des producteurs formés (objectif : +25%)
- **Adoption des pratiques agroécologiques** enseignées (objectif :>70%)
- **Création d'emplois** directs et indirects (objectif : 1,5 emploi/installation).

11.3.3. Indicateurs d'impact à long terme

- **Pérennité des exploitations** après 3 ans (objectif :>80%)
- **Effet multiplicateur** (nombre de personnes formées par les participants)
- **Amélioration de la biodiversité** sur les exploitations
- **Réduction de la dépendance aux intrants externes**
- **Contribution à la souveraineté alimentaire locale.**

11.4. Processus d'amélioration continue

Cette sous-section détaille le système méthodologique mis en place pour assurer l'évolution dynamique et l'optimisation progressive du programme de formation à travers une démarche structurée d'apprentissage organisationnel. Ce dispositif d'amélioration continue traduit l'engagement fondamental du référentiel envers l'excellence pédagogique et l'adaptation constante aux besoins évolutifs des apprenants et du secteur avicole. Le processus défini repose sur quatre mécanismes complémentaires formant un cycle vertueux d'amélioration : l'évaluation systématique du programme après chaque cycle de formation, permettant une analyse critique des forces et faiblesses identifiées par l'ensemble des parties prenantes ; la révision périodique et participative du référentiel par un comité pédagogique multidisciplinaire, garantissant l'actualisation des contenus et l'intégration des innovations techniques et pédagogiques ; le perfectionnement continu des compétences des formateurs à travers un programme structuré de développement professionnel, assurant l'excellence et la cohérence des interventions pédagogiques ; et la capitalisation formalisée des expériences et des bonnes pratiques, facilitant leur diffusion et leur adoption à plus large échelle. Cette architecture d'amélioration intègre systématiquement les principes de gestion de la qualité

(planifier-réaliser-évaluer-améliorer) tout en valorisant les approches participatives qui impliquent activement l'ensemble des acteurs dans le processus d'évolution du programme. L'institutionnalisation de ce système d'amélioration continue constitue un facteur déterminant de la pérennité et de la pertinence du dispositif formatif, lui permettant de rester aligné avec les avancées scientifiques, les innovations techniques, les évolutions du marché et les transformations des réalités rurales camerounaises.

11.4.1. Évaluation systématique

- Évaluation complète à la fin de chaque cycle de formation
- Analyse des résultats et identification des points d'amélioration
- Collecte des suggestions des formateurs et participants
- Benchmarking avec d'autres programmes similaires

11.4.2. Révision du référentiel

- Réunion annuelle du comité pédagogique
- Mise à jour des contenus selon les évolutions techniques
- Adaptation aux retours d'expérience du terrain
- Intégration des résultats de la recherche-action

11.4.3. Formation initiale des formateurs (5 jours/40h)

- Appropriation du référentiel : 2 jours (16h)
- Techniques pédagogiques (APC, animation, évaluation) : 3 jours (24h)
- Module obligatoire : Genre et gestion des conflits

11.4.4. Formation continue des formateurs

- Sessions de perfectionnement technique
- Ateliers de renforcement des compétences pédagogiques
- Voyages d'étude et échanges d'expérience
- Accompagnement individualisé par des experts.

11.4.5. Capitalisation et diffusion

- Documentation des bonnes pratiques et innovations
- Production de ressources pédagogiques améliorées
- Partage d'expériences avec d'autres programmes de formation
- Publications et communications sur les résultats obtenus.

11.4.6. Évaluation systématique

- Évaluation complète à la fin de chaque cycle de formation
- Analyse des résultats et identification des points d'amélioration
- Collecte des suggestions des formateurs et participants
- Benchmarking avec d'autres programmes similaires.

11.4.7. Révision du référentiel

- Réunion annuelle du comité pédagogique
- Mise à jour des contenus selon les évolutions techniques
- Adaptation aux retours d'expérience du terrain
- Intégration des résultats de la recherche-action.

11.4.8. Formation continue des formateurs

- Sessions de perfectionnement technique
- Ateliers de renforcement des compétences pédagogiques
- Voyages d'étude et échanges d'expérience
- Accompagnement individualisé par des experts

11.4.9. Capitalisation et diffusion

- Documentation des bonnes pratiques et innovations
- Production de ressources pédagogiques améliorées
- Partage d'expériences avec d'autres programmes de formation
- Publications et communications sur les résultats obtenus

12. ADAPTATION AUX SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le référentiel prend en compte les particularités des deux régions d'intervention pour garantir la pertinence des contenus et l'applicabilité des techniques enseignées.

12.1. Spécificités de la région de l'Adamaoua

Cette section traite des adaptations spécifiques du référentiel de formation aux conditions particulières de la région de l'Adamaoua, plateau central du Cameroun situé à une altitude moyenne de 1000 à 1500 mètres. Caractérisée par un climat soudano-guinéen avec une saison sèche marquée de 5 à 6 mois, des amplitudes thermiques importantes et un paysage de savanes arborées, cette région présente des contraintes et des atouts distincts pour l'aviculture agroécologique. Les recommandations formulées ci-après prennent en compte ces particularités environnementales, mais également les réalités socioculturelles locales, notamment la forte tradition d'élevage pastoral et les dynamiques de cohabitation entre agriculteurs et éleveurs. L'objectif est de proposer des approches techniques et pédagogiques parfaitement adaptées au contexte de l'Adamaoua pour maximiser la pertinence et l'impact de la formation.

12.1.1. Adaptation aux conditions climatiques soudano-guinéennes

- Conception de bâtiments adaptés au climat contrasté
- Variétés fourragères résistantes aux périodes sèches
- Gestion des ressources en eau pendant la saison sèche
- Protection contre les variations de température jour/nuit
- Calendrier de production adapté à la saisonnalité marquée.

12.1.2. Gestion des périodes sèches prolongées

- Techniques de stockage des fourrages et aliments
- Stratégies de rationnement en période de soudure
- Aménagements permettant de limiter le stress thermique
- Solutions d'abreuvement économes en eau
- Planification des reproductions en fonction des saisons.

12.1.3. Valorisation des systèmes sylvopastoraux

- Intégration des parcours arborés dans l'alimentation
- Utilisation des essences locales adaptées (Faidherbia, karité, etc.)
- Complémentarité avec les activités pastorales existantes
- Protection des volailles contre les prédateurs en milieu ouvert
- Valorisation des sous-produits de l'élevage bovin.

12.1.4. Gestion des conflits agriculteurs-éleveurs

- Délimitation et sécurisation des espaces dédiés à l'aviculture
- Techniques de médiation et prévention des conflits
- Valorisation des complémentarités entre systèmes de production
- Accords locaux pour l'accès aux ressources
- Intégration dans les plans d'aménagement du territoire.

12.1.5. Utilisation des ressources fourragères de savane

- Identification des plantes sauvages utiles pour les volailles
- Techniques de cueillette durable et de conservation
- Enrichissement des parcours avec des espèces autochtones
- Gestion de la saisonnalité des ressources naturelles
- Protection contre les feux de brousse.

12.2. Spécificités de la région du Centre

Cette section aborde les adaptations nécessaires du référentiel pour répondre aux particularités écologiques, agronomiques et socioéconomiques de la région du Centre du Cameroun. Située à une altitude moyenne de 650 à 800 mètres, cette région est caractérisée par un climat équatorial de type guinéen à quatre saisons, avec une pluviométrie annuelle élevée (1500 à 2000 mm) répartie sur 8 à 10 mois et un taux d'humidité atmosphérique constamment élevé (75 à 85%). Les températures, relativement stables tout au long de l'année, oscillent entre 18°C et 30°C avec une faible amplitude thermique journalière et saisonnière (6 à 8°C). Dominée par une végétation forestière dense et diverses formations agroforestières, notamment des systèmes de cacaoculture et caféiculture sous ombrage, cette région bénéficie également de la proximité avec les grands centres urbains, notamment Yaoundé, la capitale. Ces spécificités présentent des défis particuliers (pression parasitaire accrue, gestion de l'humidité) mais aussi des opportunités distinctes (disponibilité en biomasse, accès aux marchés urbains) pour l'aviculture agroécologique. Les recommandations techniques et pédagogiques proposées ici tiennent compte de ces caractéristiques pour garantir la pertinence et l'efficacité de la formation dans ce contexte particulier.

12.2.1. Adaptation aux conditions de forte humidité

- Conception de bâtiments résistant à l'humidité élevée
- Systèmes de drainage et gestion des eaux pluviales
- Techniques de ventilation adaptées au climat équatorial
- Protection des aliments contre les moisissures
- Gestion des litières en conditions humides.

12.2.2. Gestion des problèmes sanitaires liés au climat équatorial

- Prévention des maladies fongiques et parasitaires
- Utilisation de plantes médicinales adaptées au contexte
- Aménagement des parcours limitant les zones humides
- Fréquence accrue des nettoyages et désinfections
- Adaptation du calendrier prophylactique.

12.2.3. 12.2.3 Valorisation des systèmes agroforestiers

- Intégration de l'aviculture dans les cacaoyères et caféières
- Utilisation des arbres fruitiers dans les parcours
- Techniques de cultures étagées bénéfiques aux volailles
- Protection contre la prédation en milieu forestier
- Recyclage de la biomasse forestière pour les litières.

12.2.4. Intégration dans les circuits commerciaux périurbains

- Adaptation aux exigences des marchés urbains proches
- Stratégies de différenciation pour les produits agroécologiques
- Organisation logistique pour l'approvisionnement régulier
- Relations avec les restaurateurs et détaillants urbains
- Valorisation de la proximité avec les consommateurs.

12.2.5. Utilisation des sous-produits agricoles des cultures maraîchères

- Valorisation des déchets maraîchers dans l'alimentation
- Complémentarité avec les cycles de production légumière
- Fertilisation des jardins avec les déjections avicoles
- Rotations entre productions végétales et parcours avicoles
- Optimisation des petites surfaces disponibles.

13.PASSERELLES ET PARCOURS D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Cette section stratégique définit les articulations entre la présente formation et d'autres dispositifs qualifiants ainsi que les trajectoires d'évolution professionnelle accessibles aux participants. Elle établit un cadre de fluidité et de progression dans le paysage de la formation professionnelle agricole, dépassant la vision d'une certification isolée pour l'inscrire dans un continuum d'apprentissage tout au long de la vie. L'architecture des passerelles proposée résulte d'une analyse approfondie du système national de formation professionnelle camerounais et des différents parcours possibles dans les secteurs agricole et avicole, menée en concertation avec les autorités éducatives et les organismes certificateurs. Le dispositif de passerelles s'articule autour de trois dimensions complémentaires qui maximisent la valorisation des acquis et les opportunités d'évolution : les équivalences et reconnaissances mutuelles avec d'autres certifications du secteur agricole, facilitant la mobilité horizontale des apprenants entre différentes filières ou spécialités ; les possibilités de poursuite d'études vers des niveaux supérieurs de qualification, ouvrant des perspectives de progression verticale dans l'échelle des compétences ; et les débouchés professionnels diversifiés accessibles aux titulaires de cette certification, élargissant l'horizon des carrières envisageables. Cette approche intégrée des parcours professionnels reconnaît la nature dynamique des métiers agricoles contemporains et la nécessité pour les producteurs de développer continuellement leurs compétences face aux évolutions techniques, économiques et environnementales du secteur. En établissant explicitement ces connections avec l'écosystème plus large de la formation professionnelle, cette section renforce la valeur et l'attractivité du programme, tout en contribuant à la structuration et à la professionnalisation progressive de la filière avicole agroécologique au Cameroun.

13.1. Équivalences et reconnaissances avec d'autres certifications

Cette sous-section identifie les certifications et qualifications qui présentent des zones de recouvrement significatives avec le présent référentiel, permettant ainsi des reconnaissances mutuelles d'acquis. Elle détaille les mécanismes formels et informels d'équivalence partielle ou totale établis ou en cours de négociation avec différentes institutions certificatrices aux niveaux national et régional. Ces équivalences concernent notamment les certifications en agriculture biologique, en entrepreneuriat agricole et en techniques d'élevage délivrées par les centres de formation professionnelle agréés, certains modules du programme national de formation agricole, et les qualifications professionnelles reconnues par les organisations sectorielles. Pour chaque passerelle identifiée, sont précisés le périmètre exact de la reconnaissance (modules ou compétences concernés), les conditions d'éligibilité, et les éventuelles formations complémentaires requises. Cette cartographie des équivalences facilite la mobilité des apprenants et la capitalisation de leurs acquis dans différents contextes professionnels, tout en contribuant à l'harmonisation progressive des référentiels dans le secteur agricole camerounais.

13.2. Possibilités de poursuite d'études et de spécialisation

Cette sous-section présente les opportunités de formation complémentaire et de perfectionnement accessibles aux titulaires de la certification, constituant des voies logiques de progression dans leur parcours d'apprentissage. Elle identifie trois catégories principales de poursuites d'études : les formations de spécialisation technique permettant d'approfondir des aspects particuliers de l'aviculture agroécologique (sélection génétique avancée, certification biologique, transformation agroalimentaire spécialisée), les formations transversales

renforçant les compétences entrepreneuriales et managériales (gestion d'entreprise agricole, marketing digital, exportation de produits agricoles), et les formations qualifiantes de niveau supérieur dans le système national d'enseignement technique et professionnel pour lesquelles cette certification peut servir de prérequis ou de base de validation d'acquis. Pour chaque opportunité, sont indiqués les prérequis spécifiques, les modalités d'accès, les organismes dispensateurs, et les synergies avec les compétences développées dans le présent référentiel. Cette progression pédagogique structurée encourage les apprenants à considérer cette formation comme une étape dans un parcours de développement professionnel continu adapté à l'évolution de leurs projets et ambitions.

13.3. Débouchés et évolutions professionnelles

Cette sous-section explore la diversité des trajectoires professionnelles accessibles aux personnes formées, au-delà de la simple installation comme aviculteur agroécologique. Elle analyse les différentes fonctions et métiers que les compétences acquises permettent d'exercer, dans une perspective d'évolution de carrière à moyen et long terme. Cette cartographie des débouchés identifie six voies principales d'insertion et d'évolution professionnelles : l'installation comme producteur spécialisé en aviculture agroécologique, l'activité de conseiller technique ou d'animateur rural auprès d'organisations professionnelles ou de projets de développement, le rôle de fournisseur spécialisé d'intrants ou de services pour la filière (reproduction, alimentation, santé), l'activité de transformation ou de commercialisation des produits avicoles, la fonction de formateur ou de démonstrateur pour la diffusion des pratiques agroécologiques, et l'entrepreneuriat dans des activités connexes valorisant les synergies avec l'aviculture (agroforesterie, écotourisme). Pour chaque débouché sont précisés les facteurs de réussite, les compétences additionnelles éventuellement nécessaires, et des exemples concrets d'acteurs ou d'initiatives existants dans le contexte camerounais. Cette projection professionnelle diversifiée illustre le potentiel transformateur de la formation au-delà de son objectif immédiat, en présentant l'aviculture agroécologique comme un carrefour de compétences ouvrant sur un éventail d'opportunités dans l'économie rurale.

14.MODALITÉS D'ADAPTATION POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Cette section fondamentale traduit l'engagement du programme en faveur de l'inclusion et de l'équité dans l'accès à la formation professionnelle agricole. Elle présente les dispositifs spécifiques et les aménagements raisonnables prévus pour garantir l'accessibilité effective du parcours formatif aux personnes présentant différents types de handicap, conformément aux principes d'éducation inclusive et aux droits fondamentaux reconnus internationalement. L'approche développée résulte d'une analyse experte des barrières potentielles à l'apprentissage et des solutions adaptatives éprouvées dans des contextes similaires, enrichie par une consultation de spécialistes de l'accessibilité et de représentants d'organisations de personnes handicapées. Le dispositif d'adaptation repose sur cinq axes complémentaires formant un écosystème inclusif intégré : l'adaptation des supports pédagogiques aux différents types de handicap (sensoriel, cognitif, linguistique), l'aménagement ergonomique et accessible des espaces de formation, la conception de techniques avicoles adaptées et d'équipements ergonomiques, la préparation spécifique des formateurs aux principes et méthodes de la pédagogie inclusive, et l'établissement de partenariats stratégiques avec des organisations spécialisées. Cette approche multidimensionnelle reconnaît la diversité des situations de handicap et la nécessité de proposer des solutions différenciées mais équitablement efficaces, permettant une participation pleine et entière au parcours formatif. Les adaptations proposées s'inscrivent dans une démarche de conception universelle de l'apprentissage, bénéficiant à l'ensemble des apprenants au-delà des personnes en situation de handicap, tout en prévoyant des aménagements spécifiques lorsque nécessaire. Ce cadre inclusif contribue ainsi à l'objectif plus large de promotion de l'agriculture comme secteur d'activité accessible à tous, valorisant la contribution de chaque individu au développement rural, indépendamment de ses spécificités fonctionnelles.

14.1. Adaptation des supports pédagogiques

- Supports visuels renforcés pour les personnes malentendantes
- Documentation audio pour les personnes malvoyantes
- Simplification des supports pour les personnes avec difficultés d'apprentissage
- Traduction en langues locales pour les personnes non francophones
- Formats numériques adaptables selon les besoins spécifiques.

14.2. Aménagement des espaces de formation

- Accessibilité physique des salles et espaces de formation
- Aménagement ergonomique des postes de travail
- Signalétique adaptée aux différents types de handicap
- Proximité des installations sanitaires adaptées
- Zones de repos aménagées pour les personnes à fatigabilité accrue.

14.3. Module d'ergonomie adaptée

- Formation aux techniques d'élevage adaptées aux différentes situations de handicap
- Conception d'équipements et outils ergonomiques
- Organisation du travail limitant les contraintes physiques
- Aménagements spécifiques des poulaillers pour faciliter l'accès
- Solutions techniques innovantes pour l'autonomisation

14.4. Formation des formateurs à l'inclusion

- Sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap
- Techniques pédagogiques adaptées aux différents types de handicap
- Gestion de la mixité dans les groupes de formation
- Accompagnement personnalisé des apprenants en situation de handicap
- Évaluation adaptée des compétences acquises.

14.5. Partenariats spécifiques

- Collaboration avec des associations spécialisées dans le handicap
- Mobilisation d'interprètes en langue des signes si nécessaire
- Appui technique pour l'adaptation des matériels et équipements
- Accompagnement médico-social des apprenants en situation de handicap
- Accès aux financements spécifiques pour l'adaptation des postes de travail.

15.CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Cette section finale synthétise les apports structurants du référentiel tout en projetant sa dynamique évolutive et son potentiel d'impact transformationnel sur le secteur avicole camerounais. Elle offre une vision rétrospective et prospective du programme de formation, établissant le lien entre les objectifs initiaux, les moyens déployés et les effets attendus à différentes échelles temporelles et spatiales. La réflexion conclusive s'articule autour de quatre dimensions complémentaires qui permettent d'appréhender la portée systémique de cette initiative : la synthèse des contributions distinctives du référentiel au développement de l'aviculture agroécologique, les perspectives stratégiques de déploiement et d'enrichissement du programme dans une logique d'amélioration continue, l'alignement explicite avec les Objectifs de Développement Durable démontrant la contribution multifactorielle de cette approche aux défis globaux, et une vision mobilisatrice pour l'appropriation collective de cette démarche formatrice par l'ensemble des parties prenantes. Cette conclusion ne constitue pas une clôture mais plutôt une ouverture, positionnant ce référentiel comme un outil évolutif destiné à catalyser une transformation durable des pratiques avicoles, à renforcer la souveraineté alimentaire des territoires et à dynamiser les économies rurales. Elle souligne l'interdépendance entre la réussite technique du programme de formation et sa capacité à s'inscrire dans les dynamiques socio-économiques, culturelles et environnementales des régions ciblées, reconnaissant ainsi la dimension systémique du changement visé. Par cette conclusion ouverte et engageante, le référentiel affirme sa nature d'instrument vivant, appelé à être enrichi par les retours d'expérience et les innovations émergeant de sa mise en œuvre, dans une logique d'apprentissage collectif et d'adaptation constante aux réalités changeantes du terrain.

15.1. Synthèse des apports du référentiel

Le présent référentiel offre un cadre complet pour la formation professionnelle en élevage agroécologique de poulet local. Ses principales contributions sont :

- La **formalisation des savoirs et savoir-faire** liés à l'aviculture agroécologique dans le contexte camerounais ;
- La **valorisation des races locales et des pratiques traditionnelles** enrichies par les principes de l'agroécologie ;
- La **professionnalisation** d'une filière souvent considérée comme secondaire ;
- Le **renforcement des capacités techniques et organisationnelles** des petits producteurs ;
- La **promotion d'une approche intégrée** associant dimensions techniques, économiques, sociales et environnementales.

15.2. Perspectives de déploiement

Cette section présente les orientations stratégiques pour l'expansion et l'évolution future du référentiel de formation. Elle explore les possibilités de diffusion géographique, d'enrichissement des contenus et de reconnaissance institutionnelle. Ces perspectives s'inscrivent dans une vision à moyen et long terme visant à maximiser l'impact du programme sur le développement de l'aviculture agroécologique au Cameroun et au-delà, tout en assurant son adaptation continue aux évolutions du contexte et des besoins des producteurs.

15.2.1. Extension géographique

- Adaptation du référentiel à d'autres régions du Cameroun
- Diffusion dans les pays voisins partageant des contextes similaires
- Création d'un réseau de centres de formation utilisant ce référentiel
- Déclinaison en versions spécifiques selon les contextes agroécologiques.

15.2.2. Développement de modules complémentaires

- Formations spécialisées sur des aspects spécifiques (sélection génétique, certification, etc.)
- Modules avancés pour les éleveurs expérimentés
- Formation de formateurs et d'animateurs ruraux
- Intégration d'innovations techniques et organisationnelles.

15.2.3. Institutionnalisation et reconnaissance

- Démarches pour l'homologation par les ministères concernés
- Intégration dans les cursus des écoles agricoles et vétérinaires
- Reconnaissance des compétences certifiées par les employeurs
- Évolution vers un diplôme professionnel reconnu nationalement.

15.3. Contribution aux objectifs de développement durable

Ce référentiel s'inscrit pleinement dans les Objectifs de Développement Durable (ODD), en contribuant notamment à :

- **ODD 1 - Pas de pauvreté** : Création de revenus durables pour les producteurs ruraux ;
- **ODD 2 - Faim zéro** : Amélioration de la disponibilité de protéines animales de qualité ;
- **ODD 5 - Égalité entre les sexes** : Renforcement du rôle des femmes dans la filière avicole ;
- **ODD 8 - Travail décent et croissance économique** : Professionnalisation et dignification du métier d'aviculteur ;
- **ODD 12 - Consommation et production responsables** : Promotion de systèmes de production durables ;
- **ODD 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques** : Réduction de l'empreinte carbone de la production avicole ;
- **ODD 15 - Vie terrestre** : Préservation de la biodiversité domestique et sauvage.

15.4. Mot de clôture de Madame la Présidente de la CNOPCAM

Ce référentiel représente une étape importante dans la structuration de la filière avicole agroécologique au Cameroun. Son succès reposera sur l'implication de tous les acteurs concernés et sur sa capacité à évoluer en fonction des retours d'expérience et des innovations. La CNOPCAM et ses partenaires s'engagent à le faire vivre et à l'enrichir continuellement, au service des producteurs et des communautés rurales.

Document validé par le Comité Scientifique et Technique
Date de production : Mai 2025

Et pour plus d'informations :

CNOPCAM - Projet PRAEEPOUL

siège : Mvog-Ada, face dispensaire à côté du restaurant 'Ô Terroir'

Tél : +237 697 49 62 72

Courriel : secretariat_cnopcam@yahoo.com